

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 AVRIL 2025

Le Conseil municipal de La Courneuve, légalement convoqué à 19 heures 30 par Monsieur le Maire le 28 mars 2025, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances le 3 avril 2025 sous la présidence de M. Gilles POUX, Maire.

SECRÉTAIRE : Mme Nabihha REZKALLA

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. POUX - Maire,

M. DOUCOURE - Mme DAVAUX - M. MAIZA - Mme CHAHBOUNE - M. ELICE - Mme CADAYS-DELHOME - M. BROCH - Mme SAID-ANZUM - M. HAFSI - Mme DHOLANDRE - Mme SAINT-UBERT - M. SAADI - Mme MOUIGNI - M. LE BRIS - Mme STOKIC - Adjoint, M. SOILIH - Mme DIONNET - M. AOUICHI - Mme CLARIN - Mme ROUX - M. QAZI MOHAMMAD - Mme SANTHIRARASA - Mme SRIKANESH - Mme TENDRON - Mme HADJADJ - Mme REZKALLA - M. CHASSAING - Monsieur AHAMED - Madame HOUNGBEDJI - Madame TAMBA - M. TROUSSEL - Mme AOUDIA ,
Conseillers

AVAIENT DONNÉ POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM :

À l'ouverture de la séance :

M. BAYARD Julien	à M. MAIZA Rachid
Mme FERRAD Samia	à M. LE BRIS Pascal
M. ZILLAL El Hocine	à Mme CADAYS-DELHOME
Mme CHAMSDDINE Myriam	à M. DOUCOURE Oumarou
M. MORISSE Eric	à Mme STOKIC Yasmina

ÉTAIENT ABSENTS 5

M. KHARKHACHE Nacim - Mme GANESWARAN Sabrina - Mme ABBAOUI Fatima -
Monsieur MASTHAN Kassime - M. SAHA Amine.

LES MEMBRES PRÉSENTS ONT ÉTÉ INVITÉS À SIGNER LE REGISTRE.

La séance est ouverte à 19 h 31.

Monsieur le Maire indique que la secrétaire de séance sera Mme HOUNGBEDJI, conformément à l'ordre du tableau, suite à l'absence de Mme GANESWARAN. Il précise que les points 1 et 2 seront intervertis, le vote des taux suivant traditionnellement l'adoption du budget.

FINANCES LOCALES

2. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

M. ELICE remarque que les orientations budgétaires ont déjà été présentées à la séance précédente et qu'il s'attachera ici surtout à donner des chiffres ainsi que la traduction concrète de ces orientations dans le budget. Il s'agit donc ici pour la Ville, malgré les contraintes budgétaires fortes, de poursuivre la mise en œuvre de son programme et de décliner ses politiques publiques. La Ville entend bien proposer un vrai budget de développement et de combat pour la dernière année de plein exercice de la mandature.

Problèmes de sonorisation pendant cinq minutes environ.

M. ELICE reprend son introduction et évoque le plan d'investissement ambitieux proposé par l'équipe municipale, avec 23 M€ qui seront consacrés en 2025 au développement de la ville. Le cycle d'investissement durant la mandature aura représenté 168 M€. Il faudra bien sûr faire preuve de vigilance et de responsabilité sur le niveau de la dette au moment de le clôturer. Le BP (budget primitif) 2025 maîtrise ainsi les grands équilibres budgétaires.

En section de fonctionnement, l'orientation budgétaire prévoyait une somme légèrement supérieure au budget 2024. La ville a depuis reçu la quasi-totalité des notifications prévues pour 2025. Son total de recettes sera d'environ 86,5 M€, un peu plus qu'en 2024. Ces recettes se caractérisent par une fiscalité dynamique, portée par les bases de la ville. Sans qu'il y ait d'augmentation des taux des taxes foncières, la municipalité touche ainsi plus de recettes fiscales. La dotation de solidarité urbaine progresse par ailleurs d'un peu plus de 1 M€. Les autres recettes restent constantes ou suivent des évolutions similaires à celles des années passées.

Le BP est forcément un exercice d'estimation, ce qui conduit à de la prudence notamment sur les recettes, qui restent tributaires d'éventuelles subventions que la Ville peut encore obtenir auprès de l'État, ayant soumis des projets dans le cadre du « Fonds vert », de la dotation de soutien à l'investissement local ou à la DPV, projets qui figurent dans la note de présentation. La Ville se veut bien sûr prudente, comme elle n'a aucune certitude sur ces décisions.

Pour les dépenses de fonctionnement, comme **M. ELICE** l'avait dit lors du débat d'orientation budgétaire, il s'agit de les maîtriser, en étant prudent. Il y a donc dans le BP 2025 une légère baisse de ces dépenses, à 91,5 M€ (-1 % par rapport à 2024). Les charges de personnel (chapitre 012) seront stables et contenues, malgré des choix gouvernementaux d'augmenter plusieurs cotisations comme la CNRACL (+500 000 € en 2025). Les baisses portent sur les charges à caractère général (-700 000 €), comme 2024 avait été une année exceptionnelle en raison des efforts consacrés à

l'accompagnement des Jeux olympiques et paralympiques (achat de billets, organisation d'événements). De même, on attend une baisse des charges financières de 400 000 € en tablant sur l'hypothèse d'une baisse des taux d'intérêt. Cela permettrait de contenir l'annuité de la dette à 8,6 M€ (+2 %), et ce, malgré le niveau d'investissement qui figurait au BP 2024 (23,7 M€). C'est un des points de vigilance à observer. Cependant, si le montant de la dette a pu augmenter à partir de 2023, c'est essentiellement dû à la hausse des taux d'intérêt et donc à la conjoncture. La Ville a su dans le même temps réduire son stock de capital de dettes en développant l'autofinancement et en dégagant des marges de manœuvre. Pendant deux ans, elle n'a pas eu recours à l'emprunt et a même diminué son stock de dettes.

Les dépenses d'investissement vont représenter 23,3 M€ en clôture du cycle entamé lors de la mandature. Il y a d'abord la fin du chantier du groupe scolaire Joliot-Curie (13 M€), mais aussi d'autres projets de développement, avec Babcock, les cours Oasis, l'entretien et le verdissement du patrimoine de la commune, dont les bâtiments scolaires, le niveau d'équipement bâtiminaire étant d'ailleurs un choix fort de la Ville. Cette clôture du cycle et la nécessité d'équilibrer la section d'investissement impliquent une autorisation d'emprunt d'environ 15 M€, une limite que la Ville n'atteindra vraisemblablement pas. Ainsi, en 2024, l'autorisation d'emprunt était de 9 M€, mais il n'y avait même pas eu recours à l'emprunt, au regard de la réalité des dépenses au fil de l'année.

Il évoque enfin, pour illustrer l'effort accompli pour aboutir aux équilibres budgétaires, la préservation des ratios d'épargne brute (qui devrait être légèrement supérieure à 2024) et d'épargne nette (stable à un peu plus de 1 M€).

Il renvoie, pour ne pas rallonger son intervention, au débat d'orientation budgétaire où il y a eu une présentation plus en détail des choix de politiques publiques de la municipalité. Et il rappelle que ces choix se font sans augmentation des impôts, avec une reconduction des taux à l'identique par rapport aux années précédentes, le tout dans un contexte économique, budgétaire et de pressions gouvernementales qui n'a rien de facile. La Ville s'avère toutefois en mesure d'appliquer son programme, et ce, dans un esprit de responsabilité, avec de la vigilance sur la maîtrise du PPI et la recherche de financements extérieurs, ce qui permettra à la prochaine équipe municipale de disposer de finances municipales saines, qui lui donneront de la marge de manœuvre pour l'exécution de son programme lors de la mandature.

Mme CHAHBOUNE considère que derrière les chiffres, les lignes et les équilibres d'un budget, ce qui le construit et l'anime, ce sont une volonté et des choix politiques. Ceux qui ont réalisé le budget de l'État n'ont eu qu'une idée en tête : faire un maximum d'économies sur la santé, l'école, les droits sociaux, les services publics, le sport, la politique de la ville, les associations, afin de poursuivre leurs politiques favorables aux plus fortunés, avec en plus aujourd'hui une nouvelle course aux armements.

Pour 2025, les choix de la majorité municipale sont clairs et à l'opposé des choix nationaux : ils expriment la volonté de poursuivre une mise en œuvre ambitieuse du programme de solidarité et d'émancipation pour lequel elle a été élue en 2020, et alors que rien n'est prévu pour aider les collectivités locales. La Ville n'a toutefois pas renoncé et est prête quand cela est nécessaire à frapper à des portes pour obtenir des recettes tout en agissant avec rigueur sur le contrôle de ses dépenses. Il s'agit en

effet de tenir les priorités du programme auprès des Courneuviennes et des Courneuviens et de développer le service public local, avec son personnel.

En 2025, la majorité municipale continue ses engagements pour l'école, la santé, la culture, l'aide sociale, les MPT, La Courneuve Plage, la patinoire. Elle maintient ses subventions aux associations et aux clubs sportifs, à l'opposé des choix du gouvernement Bayrou. Mais elle va plus loin et fait le choix de continuer d'inventer des politiques publiques solidaires, protectrices et émancipatrices. C'est nécessaire pour bousculer une société injuste qui s'en prend toujours aux mêmes. Il s'agit de montrer qu'à La Courneuve on invente d'autres chemins parce que l'on croit aux Courneuviennes et aux Courneuviens : gratuité des transports pour les écolières et les écoliers des écoles publiques de la ville, aide aux familles monoparentales, bourse pour les sportifs de haut niveau, construction d'écoles et de cours Oasis, souci du personnel communal. Ce budget témoigne de toute la détermination de l'équipe municipale à continuer à faire de cette ville, la ville des aspirations des Courneuviennes et Courneuviens, à la paix, au vivre ensemble et au vivre mieux.

Mme STOKIC estime que l'an prochain, le Conseil municipal sera probablement amené à tempérer ses ambitions de transformation en raison de l'imminence des élections municipales. Cette approbation budgétaire 2025 constitue donc la dernière grande occasion de la mandature de saluer ses initiatives combatives comme le refus d'appliquer cette nouvelle mauvaise règle pour les arrêts maladie des agentes et agents.

Elle souhaite exprimer quelques mots sur cette aventure municipale. Lors de la construction du programme municipal 2020-2026, il avait fallu faire des arbitrages sur la façon de transformer la société à La Courneuve, avec un service plus fort, protégeant mieux les gens et plus solidaires. Elle s'était alors interrogée sur la capacité à mettre en œuvre toutes ces mesures. Aujourd'hui, presque tout est déployé. Elle a donc une pensée pour tous ceux qui ont conduit cette transformation : l'administration municipale qui a apporté son soutien et son accompagnement et surtout les conseillères et conseillers de la majorité, qui étaient impliqués et toujours disponibles.

Elle a pu constater de son côté qu'il avait été difficile d'impulser le déploiement du budget genré, des freins désagréables se mettant en œuvre dès que l'on veut changer les habitudes des personnels. Mais gagner la sécurisation de l'équité femmes – hommes dans les attributions de moyens budgétaires s'est avéré le choix efficient. Elle félicite l'équipe municipale d'avoir imaginé une analyse genrée dans tous les services et de l'avoir mise en œuvre. Elle remercie Monsieur le Maire pour son soutien et sa bienveillance. Il y a eu parfois des recadrages, mais la mandature a surtout permis de piloter des réalisations participant au bien commun. Le taux d'endettement est resté bas et l'on est resté bon gestionnaire, alors que l'on construisait de nouvelles écoles, des parcs, que l'on rénoverait le patrimoine (comme la mairie) et que l'on engageait des transformations de quartiers entiers (mairie, Six Routes).

Cela a nécessité beaucoup de travail et une ingénierie financière performante, ne serait-ce que pour soutenir les agentes et agents face au carcan de mesures administratives contraignantes décidées à l'échelle nationale. Si l'on compare La Courneuve aux villes de même dimension sociale des environs, les marges de

manœuvre s'amenuisent pour les villes moyennes, alors que les plus modestes n'assurent plus qu'un service minimum.

La Ville, même pendant la pandémie, a su gérer les situations en proximité, grâce notamment aux équipes du nouveau Centre municipal de santé. Il y a eu un dialogue continu avec la population grâce aux tremplins citoyens ou au référendum. Et il y a le soutien associatif, qui sera réaffirmé ce soir, mais qui reste menacé par l'uberisation de la société.

Tous les ans, les élèves de CM2 connaissent une émancipation en partant découvrir les plaisirs de la montagne. Le projet éducatif territorial comporte un plan d'éducation artistique et culturelle. Si ce n'est pas forcément l'heure du bilan et que cela ne sera jamais suffisant, il y a de quoi se sentir utile à la population. Ici, si l'on est membre de l'équipe municipale, on est combatif, contestataire et de rupture pour être moderne.

Pendant la mandature, la société française a versé dans un extrémisme de droite débridé, un esprit va-t'en-guerre qui pullule et qui pollue le monde, faisant toujours miroiter le « chacun pour soi, c'est mieux pour tout le monde ». Une écrasante majorité des humains subit aujourd'hui les décisions de quelques-uns qui se nourrissent sur son dos. Ces personnes ont choisi de prendre un pouvoir sans limite et remportent même des élections comme pour la ville de Villeneuve-Saint-Georges.

La particularité de La Courneuve, par rapport aux villes qui l'entourent, est cependant sa capacité à rassembler toutes les sensibilités de gauche dans un programme pour le bien des habitantes et habitants. Elles ont été rejointes par de nouvelles énergies qui contribueront à construire un avenir plus en commun, et à améliorer la qualité de vie des habitantes et des habitants au travers d'un projet partagé, loin des volontés de clivage qui nourrissent les appétits. Elle salue donc ce projet de budget 2025, solidaire, de combat et de rupture avec les lignes politiques, y compris celles de la France qui ignore et maltraite une ville comme La Courneuve.

Mme HADJADJ annonce d'emblée que, comme à son habitude, elle dira ce qu'elle pense, sans flatterie. Le budget est toujours l'occasion d'entendre des formules comme « ambitieux » ou « bravo à nous », mais La Courneuve reste une des villes les plus pauvres de France, il y a la délinquance, le manque d'emplois ou de logements, des situations indignes dans le logement social, les charges et les loyers qui augmentent. Les seuls bénéficiaires de ce budget sont au final les élus de la majorité, qui touchent des indemnités fixées au maximum et des avantages en nature, dont ils ne donnent jamais le détail dans les orientations budgétaires ou le budget malgré ses demandes répétées. Ces avantages en nature sont pourtant imposables et doivent être déclarés. De même, les demandes en séance de fournir des factures des dépenses des élus et du cabinet n'ont jamais été suivies d'effet.

Elle donne ensuite lecture de l'introduction de la note sur le budget primitif, qui mentionne une « *stratégie financière arrêtée depuis plusieurs années* ». De fait, tous les budgets se ressemblent et sont du copier-coller. Plus loin dans le même passage, la note reconnaît que les dépenses augmentent plus vite que les recettes. M. ELICE a pourtant déclaré qu'il y aurait 400 000 € de dépenses, liées aux JO, en moins.

Mme HADJADJ demande si la Ville a dépensé 400 000 € en tickets pour les JO et qui a pu en bénéficier. Elle n'a en tout cas pas été concernée. Sa retraite ne lui permettait pas de s'acheter des places. Et elle ne connaît non plus personne dans son entourage

qui en ait bénéficié. Elle doute que ces tickets aient été équitablement distribués et suspecte qu'ils ont été attribués à des associations proches de la majorité municipale pour s'assurer la fidélité de leurs membres lors des prochaines élections avec l'argent du peuple.

Elle reproche de même la hausse de la taxe foncière, qui va affecter des personnes modestes qui avaient été en mesure de s'acheter un petit pavillon avec leurs économies. Ce sont souvent en plus des retraités, qui ont déjà des difficultés à assurer leurs fins de mois. La taxe foncière est une lourde charge pour eux, sans rapport avec leurs revenus actuels. Monsieur le Maire et les autres élus qui touchent des revenus élevés et qui profiteront d'une retraite confortable, surtout après 30 ans de présence, sont déconnectés de la réalité.

De même, après 30 ans passés à répéter en boucle qu'il faut sortir d'un système éducatif qui creuse les inégalités, ces inégalités sont toujours là : dans l'emploi, dans l'accès au logement, dans l'accès aux soins. En témoigne la mutuelle communale, qui est sur le papier une bonne chose, mais il n'y a pas d'agence à La Courneuve. Pour une retraitée handicapée qui voudrait s'inscrire et signer son formulaire, il faudrait passer dans une ville comme Drancy, mais le service des personnes âgées refuse de transporter quelqu'un hors de La Courneuve. La seule solution est donc de prendre un taxi. Cela n'a rien de logique de confier la mutuelle à un réseau d'agences qui n'est pas présent à La Courneuve. C'est une inégalité qui illustre les vrais problèmes auxquels les habitants et habitantes de La Courneuve sont confrontés. Rien dans ce budget n'est vrai. Il n'est qu'une répétition des mêmes phrases depuis des années, avec une avalanche de chiffres.

Elle revient sur les propos de Mme CHAHBOUNE, qui avait évoqué la patinoire et La Courneuve Plage. Mme CHAHBOUNE fait des reproches à l'État, mais c'est ce dernier qui a mis en place la péréquation, qui permet donc à la Ville de financer des opérations comme celles-ci. L'équipe municipale se vante pourtant d'en être responsable, comme si elle payait de ses propres poches. C'est en fait le budget des Courneuviennes et des Courneuviens, ce qui n'a pas empêché que la majorité du personnel administratif de la Ville vienne d'autres communes, notamment les principaux responsables, qui ont les plus hauts salaires, un accès aux véhicules municipaux et d'autres avantages. **Mme HADJADJ** interpelle les employés assis dans la salle derrière la rangée de Monsieur le Maire et des adjoints et leur demande de se manifester s'ils habitent La Courneuve. Elle reproche que les habitants de La Courneuve qui ont un emploi auprès de la Ville soient par exemple des femmes à qui l'on demande de surveiller la traversée des enfants dans les rues ou de faire quelques heures de cantine, avec des contrats précaires, qui ne leur permettent même pas de régler leur loyer.

Elle considère que c'est la réalité des Courneuviennes et des Courneuviens. Le budget dépasse les 150 M€, parfois même 200 M€, et rien ne bénéficie aux Courneuviennes et aux Courneuviens. C'est comme si la Ville gagnait au loto tous les ans, mais que tout était mal géré, que l'on faisait systématiquement les mauvais choix, comme l'Atlas des inégalités, qui était une simple opération de communication où Monsieur le Maire a invité d'autres villes à participer, mais pas les associations locales, le tout pour soi-disant 100 000 €, même si **Mme HADJADJ** n'a pas pu voir les factures, alors que c'était son droit de savoir ce que cette action, menée par Monsieur le Maire et

M. TROUSSEL, a coûté réellement. Et lorsqu'elle a voulu participer à une réunion sur l'Atlas, on a voulu au départ lui bloquer l'accès de la mairie, avant de la laisser passer, et elle a été la seule personne qui n'était pas (à l'époque) élue à assister à la réunion.

Cet argent aurait pu aider les vrais Courneuviens. L'Atlas n'a rien rapporté à la Ville, et Monsieur le Maire continue à affirmer que c'était une bonne décision, qu'il prendrait à nouveau si c'était à refaire. Il a pourtant gaspillé l'argent du peuple, en tant que seul décisionnaire, en sachant que sa majorité va adopter ses projets sans discuter. Car si des élus faisaient preuve de conscience et refusaient de les voter, ils se retrouveraient aussitôt placardisés et harcelés, comme l'employée municipale qui a été traitée ainsi, ce qui a débouché sur la condamnation récente de la Ville pour harcèlement moral. Ce qui est d'ailleurs une procédure qui a coûté de l'argent, sans que l'on sache combien. C'est le choix que la Ville fait plutôt que d'être à l'écoute des travailleurs. Elle a mis cette fonctionnaire au placard, seulement parce qu'elle avait soupçonné des choses. Même si celle-ci s'était trompée, la Ville devait rester à son écoute plutôt que de la sanctionner et de lui infliger des pressions morales.

Elle se dit d'ailleurs prête à lire un article sur la condamnation de la Ville et trouve anormal que cette instance ne soit pas tenue informée d'une affaire pareille. On a simplement pu voir passer que Monsieur le Maire avait eu recours à différents avocats, sans que l'on ne sache jamais pour quelles affaires ils étaient engagés. Elle trouve honteux que l'on apprenne par les journaux que la Ville avait été condamnée pour harcèlement moral envers une employée et qu'elle n'ait pas été à l'écoute d'une femme. Tout cela alors que la Ville prétend réaliser l'égalité femmes – hommes.

M. TROUSSEL considère que voter le budget, que l'on soit dans la majorité comme dans l'opposition, nécessite pour une part d'étudier les chiffres et pas de faire seulement des déclarations et des discours. Il revient ensuite sur l'intervention de Mme HADJADJ, qui semblait mettre en demeure les élus de la majorité municipale d'exprimer leur désaccord, et rappelle que dans la politique, il faut avoir quelques principes. On peut ne pas être entièrement d'accord et exprimer des nuances, mais quand on fait partie d'une majorité, notamment en fin de mandat, voter le budget reste un acte majeur de l'appartenance à cette majorité. Chacun et chacune aura ensuite l'occasion pendant un an de développer et de faire entendre son projet pour la Ville. Il procède enfin à une troisième remarque préliminaire. Même si le budget est valable pour une année, il n'en a pas moins des conséquences sur plusieurs exercices. Par ailleurs, si l'année 2025 est déjà préoccupante pour les collectivités locales,

M. TROUSSEL redoute que la situation soit bien pire en 2026, les discours actuellement tenus dans les ministères aux maires et aux présidents de collectivités territoriales suggérant des relations bien plus tendues avec l'État, en raison de la situation des finances du pays au terme des mandats d'Emmanuel MACRON qui, avec son équipe de « Mozart de la finance », a mis les comptes de la nation à genoux et tenté d'en faire porter la responsabilité aux collectivités locales en dépit de toutes les études sérieuses sur le sujet. Or, ce sont bien des prévisions insuffisantes faites par les dirigeants nationaux qui expliquent le dérapage des finances de l'État., même si les collectivités ont dû, face aux difficultés, augmenter un certain nombre de dépenses de leur côté.

Il fera ici trois observations. Ses deux premières sont que le budget semble, suivant les sections, soit trop prudent, soit optimiste. Il estime ainsi que la situation immobilière va s'améliorer et que cela débouche déjà sur une reprise, qu'il espère durable, des droits

de mutation à titre onéreux, que la Ville, par prudence, préfère établir à la baisse par rapport à 2024. À l'inverse, il juge le BP trop optimiste sur les dépenses de personnel, alors que s'annoncent des ponctions décidées par le gouvernement, notamment au travers de la cotisation des collectivités locales à la CNRACL, plus des revalorisations annoncées. Il semble donc peu probable que ces dépenses ne bougent pas. Enfin, s'il comprend le choix fait par la Ville d'avoir un haut niveau d'investissement, à 24 M€ sur l'année et s'il juge ces investissements nécessaires, les deux tiers de ces investissements seront financés par l'emprunt de 15 M€. Cela aura donc un impact sur les exercices suivants, au travers des annuités à acquitter. Il faudra donc obtenir des recettes supplémentaires dans les prochaines années ou se préparer à ce que ces annuités pèsent sur la partie fonctionnement du budget.

C'est donc le défi qui se profile dans les prochaines années. Beaucoup de transformations s'annoncent à La Courneuve (arrivée du Grand Paris express, plusieurs ZAC, projets de réservation urbaine, etc.), la Ville va devoir accompagner ces projets et il faudra donc continuer à investir massivement tout en maintenant les politiques de solidarité déjà en place depuis plusieurs années pour que personne ne soit exclu. De ce fait, le groupe de **M. TROUSSEL** votera le budget, ce qui ne l'empêche pas d'avoir des questionnements et des remarques, y compris pour l'avenir.

Mme REZKALLA rebondit sur les propos de M. TROUSSEL. Elle estime également que l'on ne peut pas se réjouir de ce budget de la Ville ou de celui de l'État, parce que toutes les collectivités territoriales sont actuellement en danger. Il y a des incertitudes sur la façon dont 2025 et 2026 vont se dérouler. La lecture du dossier lui semble, au-delà de l'équilibre annoncé entre recettes et dépenses, faire plus ressortir des dépenses en augmentation qu'une croissance des recettes.

Par ailleurs, elle s'interroge sur de possibles suppressions d'emplois dans les mois à venir, comme il y a des emplois précaires dans les services de la Ville, et souhaiterait avoir une réponse claire sur ce point, de même que sur d'éventuelles réductions de services pour la population qui, avant même le début de la crise Covid, traversait des difficultés financières ou sociales, des hausses de prix sur certains de ces services (comme les colonies) ou des révisions du quotient familial.

Enfin, dans ce contexte difficile, elle tient à remercier pour leur action tous les agents qui sont en contact direct avec la population, parce que leur mission va être de plus en plus difficile pour répondre à toutes les demandes. Elle remercie aussi le service financier, pour la qualité du document et ses efforts pour trouver des solutions dans une telle situation. Elle demande enfin, suite à l'autorisation d'emprunt déjà accordée en 2024, à connaître le montant total des emprunts en cours et la durée de l'endettement pour les Courneuvien.

Mme HADJADJ reprend la parole suite aux paroles de M. TROUSSEL. Elle sait bien que ce dernier va toujours voter pour lors des votes responsables, même si cela met en difficulté des habitants. Elle rappelle qu'il a ainsi voté au conseil d'administration de Seine-Saint-Denis Habitat une hausse des loyers, estimant que c'était un vote responsable. Il n'a aucune considération pour la vie et les problèmes de précarité des habitants, qui n'ont pratiquement plus de quoi manger. L'heure n'est pas à commenter les chiffres. Sans changement foncier de cette instance, avec une autre majorité qui pourra faire quelque chose, c'est du simple habillage. La population vit sa vie comme elle peut, avec des difficultés. Les habitants ne peuvent pas se payer

des distractions autres que d'aller dans des fêtes dans le voisinage. Et si l'on ne met pas les moyens financiers, rien ne changera dans la vie des Courneuviens, qui passe par Pôle Emploi, la précarité, le RSA, des difficultés pour payer les loyers et les charges, se soigner ou manger, ce qui ne va faire que s'accroître.

Quand la majorité municipale dit en réponse à ces situations qu'elle est inquiète, ce sont des paroles creuses, parce que Monsieur le Maire et les élus sont à l'abri de ces inquiétudes, ayant relevé leurs indemnités de 17 % alors que la situation est toujours difficile et que Monsieur le Maire a même des indemnités de 2 500 € par an pour ses costumes. C'est la vérité.

Monsieur le Maire, en conclusion du débat, se dit d'abord fier du travail accompli par l'ensemble de l'équipe municipale depuis 2020. Ce dernier budget de plein exercice qui sera mis en œuvre clôture de belle façon un travail résolument au service des Courneuviennes et des Courneuviens, qui a contribué à faire bouger positivement la ville. Ce budget continue à exprimer cette même volonté avec des orientations responsables.

C'est en effet un budget qui protège les Courneuviens. **Monsieur le Maire** entend certes depuis six ans Mme HADJADJ procéder à chaque séance où l'on vote le budget à des diatribes interminables, mais il a pu constater en relisant l'ensemble de ses interventions qu'il n'y avait pas une seule proposition permettant de porter des politiques publiques utiles aux Courneuviens.

Mme HADJADJ affirme qu'elle a bien fait des propositions.

Monsieur le Maire a en revanche pu constater des attaques tous azimuts, avec souvent de la vulgarité, mais cela semble indissociable du personnage et l'on ne pourra rien y changer. Ce qui est plus important, cependant, c'est que l'équipe municipale soit fidèle à ses engagements, en développant des politiques publiques qui protègent avec des services publics puissants, au service de l'enfance, de la jeunesse, de la culture, de la santé, de sport...bien que nous n'ayons aucune compétence dédiée spécifiquement mais nous avons décidé de porter une volonté politique locale, pour être aux côtés des Courneuviennes et des Courneuviens.

Cela s'accompagne d'une attitude responsable, comme en témoigne le budget établi en toute sincérité, ce qui n'interdit pas les discussions sur la question des droits de mutation, pour lesquels les informations dont dispose la Ville l'incitent à la prudence. Il assure par ailleurs qu'il n'y aura aucun sacrifice sur les services mis en œuvre, que l'ensemble des personnels de la Ville va continuer à mettre en œuvre ses politiques et qu'elle va continuer à innover, avec par exemple le PACTE à destination des jeunes femmes célibataires qui ont un enfant. La Ville va aussi poursuivre ses efforts d'alphabétisation, le budget genré, qui vise à ce que l'attention portée aux femmes se trouve au cœur de ses politiques, ou les politiques de solidarité (développement de la nouvelle Maison pour tous Aoua-Keïta), en particulier dans les quartiers les plus fragiles.

C'est un budget qui prépare aussi l'avenir, avec des politiques d'investissement puissantes : nouvelle ZAC, nouvelle école en construction, répétant l'effort accompli avec l'école Joliot-Curie, modernisation des écoles existantes (cour Oasis), nouveau pôle jeunesse aux 4 000 Sud, nouvelle action jeunesse 18-25 ans sur Guy-Moquet. Toutes ces actions sont financées dans le cadre de ce budget.

Tout cela s'effectue dans une situation nationale complexe, qui va à l'encontre des politiques que la Ville porte. Ce qui débouche sur un combat permanent avec le pouvoir pour défendre les intérêts de la population. Comme M. TROUSSEL y a fait allusion, l'effort demandé sur la cotisation à la CNRACL, la caisse de retraite des fonctionnaires, va ainsi représenter 500 000 € supplémentaires par an dès cette année alors que cette caisse n'est pas déficitaire. Face à ces politiques préoccupantes, la Ville se doit d'avoir un budget sérieux, n'hypothéquant pas l'avenir. Ce travail a été mené par l'ensemble des élus en charge des différents secteurs avec le plus grand sérieux, et par l'administration, qui a fait preuve de beaucoup d'enthousiasme pour porter les politiques de la Ville. Il remercie donc la Direction générale, qui est installée derrière lui dans la salle, et les cadres de direction de services, pour certains présents ce soir, qui travaillent pour La Courneuve, qu'ils soient de la ville ou pas, restant au service de sa population avec un engagement total.

Il juge d'ailleurs délétores ces accusations consistant à distinguer ceux qui ne seraient pas de La Courneuve, comme si habiter La Courneuve était le gage d'être quelqu'un de bien et ne pas y habiter signifiait que l'on était quelqu'un de mauvais. C'est une conception étrange de la nature humaine que ne partage pas du tout **Monsieur le Maire**.

Le budget est en tout cas maîtrisé avec 91 M€ de dépenses de fonctionnement, une annuité de la dette qui passerait de 8,45 M€ à 8,6 M€ selon les dernières projections. Quant à l'emprunt, son montant n'est que théorique, pour que l'équilibre budgétaire soit atteint : la Ville est assurée de toucher encore plusieurs subventions, mais ne pouvait pas les inscrire en avance. Ce qui amène à jouer avec l'emprunt pour être pleinement couvert dans l'intervalle. De plus, il est acquis que le compte administratif va donner lieu à des recettes supplémentaires, comme l'excédent 2024 devrait atteindre de 4 à 5 M€. De ce fait, l'emprunt concret devrait atteindre au total de 8 à 10 M€. C'est donc une situation assez responsable, nécessaire pour accompagner une politique d'investissement puissante. Durant la mandature, la Ville a réalisé en moyenne 19 M€ d'investissements par an. Les effets en sont visibles : la Ville a concrètement progressé dans ses services et est plus en mesure de jouer son rôle au service des Courneuvien.

Cette proposition de budget se veut donc quelque chose de sérieux, mais aussi quelque chose qui continue à protéger les Courneuvien, qui fasse preuve d'ambition face aux inégalités et discriminations territoriales que la ville subit de la part de l'État. C'est un mélange de résistance et d'ambition dont on verra encore l'illustration dans quelques jours avec une conférence de presse contre le CDG express, une action de communication qui sort un peu des habitudes de la Ville et qui permettra d'informer les gens sur les efforts faits pour les défendre sur tout le terrain, ce qui est dans l'ADN de cette collectivité et une valeur que **Monsieur le Maire** entend porter jusqu'au bout. En l'absence de remarques complémentaires, **Monsieur le Maire** propose de passer au vote.

Question n° 2 — Vote : question adoptée à la majorité des membres présents et représentés — 1 refus de vote (Mme HADJADJ).

1. VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES – EXERCICE 2025

Monsieur le Maire indique tout d'abord que contrairement aux affirmations de Mme HADJADJ, ces taxes n'augmenteront pas et n'ont pas augmenté depuis 2016.

M. ELICE rajoute que les taux communaux resteront de 41,36 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, de 18,38 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de 18,93 % pour la taxe d'habitation (sur les résidences secondaires).

Mme HADJADJ demande si le data center paye des taxes et, si non, quand est-ce qu'il commencera à en payer.

Monsieur le Maire remercie Mme HADJADJ pour son intervention.

Mme HADJADJ explique qu'elle n'a pas terminé cette intervention. Monsieur le Maire critique qu'elle ne prenne pas part aux votes, mais elle ne peut simplement pas voter un budget qui ne servira pas aux Courneuviens, comme c'est le cas depuis six ans. Il a juste permis à l'équipe municipale de se remplir les poches avec les indemnités.

Monsieur le Maire remercie à nouveau Mme HADJADJ pour son intervention et la prie de ne pas répéter encore une fois les mêmes propos.

Mme HADJADJ estime ne pas avoir fini et avoir le droit de se répéter dans le cadre du débat du budget. Monsieur le Maire n'a donc pas le droit de lui couper la parole.

Monsieur le Maire explique que ce n'est plus le budget, mais le vote sur le taux des taxes.

Mme HADJADJ répète ses questions sur le data center.

Monsieur le Maire indique que le data center n'est pas du tout exempté de taxe foncière et qu'il n'y a aucun passe-droit pour les propriétaires au niveau de la collectivité. Les taux n'ont de plus absolument pas bougé durant le mandat, et même depuis 2016, pour protéger les Courneuviennes et les Courneuviens face aux difficultés qu'ils peuvent déjà rencontrer et qui peuvent concerner les petits propriétaires tout comme (indirectement) les locataires. La Ville peut en être fière, surtout que ce choix ne l'a pas empêché de développer des politiques pertinentes.

Mme REZKALLA propose, à titre de boutade, d'augmenter les taux pour les marchands de sommeil.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Question n° 1 — Vote : question adoptée à la majorité des membres présents et représentés — 1 refus de vote (Mme HADJADJ).

PROMOTION DE LA VIE ASSOCIATIVE

3. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOCIO-CULTURELLES D'INTÉRÊT LOCAL AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

Mme SAINT-UBERT rappelle que les acteurs associatifs locaux prennent pleinement part à la vie sociale, culturelle, artistique, sportive et économique du territoire de La Courneuve et contribuent à son attractivité et à sa cohésion. C'est pour cela que la Ville accompagne et encourage les associations sous des formes multiples : mise à disposition de salles, de matériel, de moyens de communication, attribution de

subventions et, plus largement, organisation d'événements comme le Forum des associations ou les Brunchs des associations (avec d'autres en projet à l'unité Vie associative), qui permettent de les valoriser, ils sont un moteur de cohésion et de synergies.

La vie associative compte aujourd'hui plus de 176 associations inscrites. Dans le but de mieux les comprendre et les accompagner, avec des partenariats plus pérennes et efficaces, un travail a été mené par les services de la Ville pour mieux centraliser les aides directes et indirectes, y compris leur valorisation, avec des conclusions imminentes. L'unité Vie associative a également rejoint un groupe de travail contributif sur la vie associative créé à l'initiative du Département. L'unité fournit au groupe des informations locales provenant du Réseau national des maisons des associations pour l'aider à conduire une étude. Dans le même esprit de mieux connaître le tissu associatif, le dossier de demande de subvention comporte de nouvelles thématiques à remplir, comme la place des femmes dans les associations, l'utilisation des locaux mis à disposition, la démocratie interne des associations. Le but immédiat est de mieux gérer la question des locaux, y compris par un recours à la mutualisation, mais aussi plus largement d'accompagner les associations dans la montée en compétence de leurs bénévoles et responsables en proposant entre autres des formations adaptées.

L'unité Vie associative dispose pour 2025 d'une enveloppe de 151 900 € de subventions pour les associations. À l'issue de la campagne, elle a reçu 49 dossiers (dont un non recevable) de 48 associations et de la Bourse du travail, le total des demandes atteignant 325 490 €. Un principe de conventionnement des associations touchant une subvention supérieure à 23 000 € s'applique, mais ne concerne cette année que la Bourse du travail. Sur les 47 dossiers recevables restants, il est proposé d'attribuer 147 800 € au total à ces différentes associations. Le reliquat de 4 100 € pourrait être ensuite consacré à des associations de cours de langue française, servant à financer une partie des frais d'inscription aux examens. Il y aurait en outre une subvention de 95 000 € à la Bourse du travail.

M. SOILHI souligne le rôle fondamental joué par les associations dans la vie des Courneuviennes et des Courneuviens ou dans le dynamisme du territoire. Il pointe que beaucoup d'entre elles ont des difficultés à accéder aux financements (publics ou privés). Il y a souvent un manque de formation pour répondre à des appels d'offres, à des montages de projet, etc., ce qui limite leur capacité à se développer. D'où l'importance d'accompagner les associations dans leur structuration. Il y a d'ailleurs un besoin de formation qu'elles sont nombreuses à exprimer, comme elles doivent élaborer des dossiers complexes, présenter des demandes de subvention et mener leurs initiatives dans le respect du cadre réglementaire.

Cet accompagnement s'inscrit bien sûr dans un cadre juridique précis suivant les dispositifs existants. Le Code des marchés publics encadre leur participation aux appels d'offres, la loi sur le financement des associations impose des critères de transparence et de bonne gestion. Des dispositifs d'aide sont prévus comme le fonds de développement de la vie associative ou les subventions des collectivités territoriales, mais il faut que les associations puissent y accéder dans de bonnes conditions. Il y a donc eu la mise en place d'un programme de formation spécifique à destination des responsables associatifs, avec plusieurs axes complémentaires :

- Compétences pour répondre efficacement aux appels d'offres et formuler des demandes de subvention solides
- Initiation au montage des projets (définition des objectifs, planification des actions, budget)
- Aspects juridiques et gestion administrative, pour le respect du cadre légal et assurer une gestion transparente et pérenne

Ce programme de formation pourrait être élaboré avec des experts du secteur (juristes, consultants spécialisés, institutions publiques) avec pour objectif de fournir aux associations des outils concrets et adaptés à leurs besoins.

Soutenir les associations, c'est renforcer le dynamisme et la cohésion sociale de la ville. La formation représente un levier essentiel pour qu'elles se structurent, innovent et poursuivent leur engagement au service des habitants. En leur donnant les moyens d'agir, le Conseil fera vivre pleinement la solidarité sur le territoire.

M. SAADI rajoute que cette année 48 associations et la Bourse du travail ont demandé des subventions, avec 47 dossiers recevables, ce qui illustre l'engagement de la Ville et l'importance de son accompagnement auprès d'elles. Mais son apport ne se limite pas aux subventions. Elle a pris le temps d'étudier leurs besoins pour mieux les aider. Elle a aussi mis en place des critères plus clairs et plus exigeants, pour une meilleure utilisation des fonds publics, elle veille à l'égalité entre femmes et hommes dans la vie associative. Aujourd'hui, 73 % des bénéficiaires des activités associatives sont des femmes et plus de la moitié des associations qui ont déposé un dossier sont dirigées par des femmes.

Et il y a les autres formes de soutien : le Forum des associations a réuni 46 associations et 25 clubs sportifs, les Brunchs des associations ont vu leur participation augmenter de 44 % cette année, il y a les prêts de locaux, de matériel, de moyens logistiques. Certes, tout n'est pas parfait. Les associations doivent encore mieux rendre compte de leurs actions, la Ville doit s'assurer que les subventions sont bien utilisées. Cependant, La Courneuve est un territoire où les associations trouvent du soutien et des opportunités pour se développer, et **M. SAADI** tient à saluer le travail qui permet cela et souhaite qu'il se poursuive dans la même direction.

Mme HOUGBEDJI constate que l'on voit de plus en plus l'effet positif sur le terrain des efforts pour l'égalité femmes – hommes. C'est aussi l'occasion pour ces femmes d'avoir une coupure dans leur quotidien, surtout quand elles sont mères au foyer, d'échanger entre elles leurs points de vue et leurs cultures. Cela leur permet d'évoluer, de s'émanciper par rapport à certaines choses sur lesquelles elles gardaient le silence, d'aider les autres et de mieux se sentir.

Mme HADJADJ affirme que les seules sommes du budget qui profitent aux Courneuviennes et aux Courneuviens sont les fonds liés aux CCR et aux subventions aux associations. Les associations font des efforts méritoires, mais elles sont peu aidées et cela ne bénéficie pas vraiment aux Courneuviens, comme 150 000 € représentent une broutille à l'échelle du budget.

Elle signale que la Ville dispose d'un local en face du bureau de poste, qui avait été occupé par une école, puis par une association. Elle doit toujours payer le loyer pour ce local et voudrait donc savoir qui l'occupe aujourd'hui, alors que le local est fermé

en permanence. En effet, les rumeurs dont **Mme HADJADJ** a connaissance, dans son quartier, sont que l'association aurait détourné les CPF pour des formations fictives, ce qui serait du détournement de fonds publics. Elle demande donc ce qu'il en est de ces rumeurs.

Mme TENDRON juge que La Courneuve dispose d'un maillage important d'associations sur son territoire, des associations qui essayent, au même titre que la Ville, de répondre à ses problématiques, en palliant souvent ce que l'État devrait faire.

Elle constate que le niveau de subventions aux associations sera maintenu cette année par rapport à 2024, alors que l'on se situe dans un contexte de détricotage des services publics par le gouvernement au nom de l'austérité budgétaire. Malgré ce contexte, comme Mme SAINT-UBERT l'a rappelé, il y a toujours des associations qui se battent et qui continuent d'évoluer avec la Ville et ses services. Des initiatives comme les Brunchs des associations ont été progressivement mises à profit par les associations pour créer des liens entre elles et s'entraider. Il est crucial que les associations puissent communiquer entre elles, et la Ville y contribue parce que cela correspond aux valeurs qu'elle et les associations portent, comme l'émancipation de la population ou le vivre ensemble.

Mme REZKALLA salue le rôle très important joué par les associations à La Courneuve : elles sont le ciment entre les difficultés et le vivre ensemble. Cependant, les responsables d'association commencent à vieillir et on peut craindre que celles-ci finissent par fermer. Il faudrait donc veiller à ce qu'il puisse y avoir une relève. Sans elles, les collectivités et la société seraient vraiment en difficulté.

Elle relève quelques erreurs dans le document sur la mutualisation des locaux entre associations. Elle déclare qu'elle est d'ailleurs favorable à la mutualisation, mais il faut que les associations soient dans le même domaine d'activité. Elle aurait aussi préféré que l'on mette des chiffres concrets pour chaque association plutôt que donner le loyer et les charges au total pour un local mutualisé.

Elle signale enfin le cas d'une association d'hébergement d'urgence installée au Mail, qui avait déposé une demande de subvention en 2024. Il n'y avait pas eu de retour pour dire que la demande n'était pas retenue, et l'association n'a pas non plus été informée cette année des dates et des modalités d'attribution des subventions. Elle voudrait donc savoir comment l'unité Vie associative fait pour contacter les associations et pourquoi le Groupe en question a été tenu à l'écart. C'est d'autant plus important qu'avec les différentes procédures de demande de subvention qui sont désormais dématérialisées, il y a des dates limites très contraignantes, des fichiers à transmettre, etc., ce qui fait qu'il est pratiquement impossible de postuler si l'on est prévenu à la dernière minute. Il est donc important d'accompagner les associations sur ce volet.

Mme HADJADJ aborde à nouveau le sujet des locaux attribués aux associations. En tant que présidente de l'Association amicale des locataires et administratrice à Seine-Saint-Denis Habitat, elle a contrôlé les charges locatives dans son quartier et a remarqué qu'à l'allée Philippe-Roux, deux locaux, la salle Philippe-Roux et un autre local occupé par Orphanco et une association de taxis, ne donnaient pas lieu à des paiements de charges par la Mairie, charges qui sont au final réglées par les autres locataires, qui occupent des logements sociaux.

De même, plusieurs locaux commerciaux également situés dans son quartier n'acquittent pas intégralement leurs charges. Là encore, ce sont les locataires qui règlent ces charges très lourdes. Et il y a la salle Philippe-Roux qui a une porte qui fait sortir les gens sur la courside, y compris le dimanche, ce qui est source de bruit et de dérangement pour les habitants. La salle est aussi occupée par des associations qui restent tard et se servent très fort de la sonorisation, et ce sont les habitants qui en souffrent et qui payent les charges, dans une situation qui avait duré depuis la construction en 1986 ou en 1988, jusqu'à ce que **Mme HADJADJ** fasse cette découverte, qui va donner lieu à un versement d'arriérés sur trois ans, mais ce sont les autres locataires qui n'arrivent pas à assurer leurs fins de mois qui auront payé le reste de ces charges. Elle demande si c'est pareil aux 4 000. Et elle interpelle M. TROUSSEL, alors président de Seine-Saint-Denis Habitat, qui n'a pourtant pas détecté cette anomalie et qui a laissé les locataires régler des charges qu'ils n'auraient pas dû payer.

Mme SAINT-UBERT reconnaît que la situation signalée par Mme REZKALLA est effectivement anormale. Les associations reçoivent une réponse dans tous les cas. Elle va étudier ce qui s'est passé et lui apportera une réponse.

Monsieur le Maire voudrait se féliciter de l'effort qu'accomplit la collectivité, notamment avec le travail de Mme SAINT-UBERT en lien avec la Maison de la citoyenneté et la responsable de la vie associative. Il y a eu en effet une rénovation en profondeur de l'approche, qui permet de mieux valoriser l'ensemble du travail des associations de la ville, de réaliser plus de synergies et d'entraide, ce que l'on peut voir lors des Brunchs ou des formations pour les aider à déposer des dossiers. Les associations concernées sont de petites associations de La Courneuve, elles ne postulent pas à des appels d'offres à la différence des grandes associations nationales qui sont susceptibles d'agir sur le territoire en se substituant aux services publics.

Il exprime ensuite sa lassitude face aux procès d'intention à trois francs six sous auxquels se livre Mme HADJADJ sur les locaux : la Ville paye tous les ans à l'ensemble des bailleurs du territoire plus de 100 000 € de frais de location pour des locaux. Ces bailleurs n'acquittent d'ailleurs pas de taxe foncière, qui est prise partiellement en charge par la Ville, et l'on pourrait donc envisager de lancer des négociations pour que ces locaux, qui contribuent à la vie sociale et au vivre ensemble, soient pris en charge par les bailleurs, sans que les locataires n'aient évidemment rien à payer. La Ville n'a jamais cherché à se placer dans une telle démarche, ce n'est pas le but de son travail auprès des associations.

C'est un travail important, qui va maintenir cette année le niveau de subvention et qui va encore comporter de la mise à disposition de moyens matériels pour les associations pendant l'année. Cette constance de la collectivité envers les associations, à rebours de ce qui se fait au niveau national, peut donc être une source de fierté.

Monsieur le Maire propose de passer au vote. Comme tous les ans, les élus qui sont engagés dans une association, et qui pourraient être juges et parties, ne prendront pas part au vote.

Question n° 3 — Vote : question adoptée à la majorité des membres présents et représentés — Mme REZKALLA ne prend pas part au vote sur l'attribution de la subvention à l'association arts jeux - Trefus de vote (Mme HADJADJ).

SPORT

4. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

M. LE BRIS fait le constat que la société devient de plus en plus anxiogène, avec une multiplication des contraintes. Il est dans ce contexte vital d'aider à la pratique du sport, y compris à l'échelon de la Ville, pour favoriser l'émancipation des concitoyennes et des concitoyens. À la différence de ce que fait donc le gouvernement en réduisant fortement en 2025 l'ensemble de son soutien budgétaire, la Ville maintiendra de son côté ses subventions, le budget primitif comportant une ligne de subvention aux clubs et associations sportives de 405 000 €, comme en 2024. Cette subvention est également accompagnée de la mise à disposition des équipements sportifs nécessaires pendant des créneaux horaires déterminés, des frais pour l'entretien général des structures et des fluides (dont la hausse des coûts a été absorbée par la Ville).

C'est un soutien important qui s'inscrit dans les engagements de la municipalité, comme défendre et développer le droit à l'activité physique pour toutes et tous. La proposition de subvention est conforme à la politique volontariste de la municipalité, exprimée à l'occasion des États généraux du sport : pratique sportive pour le plus grand nombre, dont les publics les plus éloignés de l'activité physique, accompagnement des sportifs en situation de handicap et des sportifs de haut niveau dans les clubs locaux. La direction des Sports développe les « À nous de jouer », incarnation d'un sport accessible à tous, d'un sport plaisir et socialisant qui peut coexister avec le sport de compétition, et qui répond à des enjeux nombreux comme la santé.

Cette année, 27 clubs ont déposé des dossiers à la direction des Sports. Le montant de la subvention a été réparti aussi justement que possible, avec des critères comme le retour d'expérience sur l'année passée ou la sociologie de la population du club (nombre de licenciés, mixité, part de la jeunesse, intégration des personnes en situation de handicap). À la lumière des États généraux du sport, il y a eu de plus une attention particulière cette année aux projets sportifs ou aux initiatives ouvertes à tous dans les quartiers.

M. LE BRIS salue tout le travail du personnel du service des Sports pour proposer une répartition de l'enveloppe entre les clubs et faire fonctionner au mieux ces clubs et leurs 5 854 licenciés.

Mme ROUX salue la politique volontariste de la collectivité pour maintenir le niveau de subvention aux associations sportives de la ville, et ce alors que l'inflation rogne les budgets du tissu associatif. Les JOP 2024 ont été décrits dans le monde entier comme une grande réussite, une immense fête populaire. Ces Jeux ont aussi reposé sur les efforts, salués, de 45 000 bénévoles.

Devant la magie des Jeux, le nombre de licenciés dans les clubs en France avait progressé de 5 % à la rentrée 2024. Mais le gouvernement semble avoir tout oublié et a préféré retirer 108 M€ du budget dédié à la pratique sportive en 2025. Il y aura fatalement moins de moyens sur l'ensemble des aspects du sport. **Mme ROUX**, en tant que bénévole impliquée de longue date dans le mouvement sportif courneuvien, est assez incrédule sur cette attitude du gouvernement qui après avoir décerné des louanges à tous les acteurs impliqués dans les Jeux, semble demander de faire plus avec moins. Or, il ne peut pas y avoir de magie à ce niveau. Elle salue donc le choix fait à La Courneuve de maintenir les subventions au même niveau qu'en 2024. Le sport a besoin de moyens, et non de polémiques sur qui a le droit de faire du sport ou pas.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Question n° 4 — Vote : question adoptée à la majorité des membres présents et représentés — 1refus de vote (Mme HADJADJ).

JEUNESSE

5. CONTRATS COURNEUVIENS DE RÉUSSITE (CCR)

Mme CHAHBOUNE fait d'abord un bilan des CCR en 2024 : 106 projets ont été accompagnés, représentant 125 jeunes, dont 62 % de femmes, ce qui est un renversement de la tendance par rapport à ces dernières années. De même il y a un meilleur équilibre entre quartiers, grâce au travail de communication mené auprès des jeunes par le PIJ, tous les quartiers ont déposé des projets, y compris ceux de la gare et des Quatre Routes, jusqu'ici non représentés. Le travail plus global de communication du PIJ et du service Jeunesse, qu'elle salue tous deux, a porté sur les réseaux sociaux, mais aussi sur des événements comme le mois de l'orientation entre janvier et février, où des bénéficiaires du CCR sont d'ailleurs allés à la rencontre des lycéens et lycéennes pour leur présenter eux-mêmes le dispositif et partager leur expérience pour qu'ils aient une idée de l'accompagnement que la Ville peut leur apporter dans leurs propres projets.

Une première séance de la commission s'est tenue en février. 34 projets y ont été présentés :

- 8 projets d'études (dont 4 à l'étranger)
- 2 formations
- 23 permis de conduire
- 1 projet collectif

Il y avait 38 jeunes concernés au total (18 femmes et 20 hommes), qui ont pu bénéficier d'une aide. Le travail des services pour les CCR, notamment en matière de communication, se poursuit bien entendu.

Monsieur le Maire salue lui aussi l'excellent travail que constituent les CCR.

Il revient sur la question du local de l'allée du Progrès, soulevée au point 3, ayant oublié d'y répondre immédiatement. Il est actuellement occupé par une association

fondée par Diandra TCHATCHOUANG, médaillée olympique de basket-ball, association que l'on ne peut absolument pas suspecter de détournement de fonds et qui a pour vocation d'accompagner notamment les jeunes femmes. Elle avait ainsi organisé une initiative sur la valorisation de soi à la mairie, qui avait comporté les témoignages de plus de cent jeunes. C'est donc du travail on ne peut plus réel.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Question n° 5 — Vote : question adoptée à la majorité des membres présents et représentés — 1 refus de vote (Mme HADJADJ).

FINANCES LOCALES

6. ADOPTION D'UNE CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) À PASSER ENTRE LA COMMUNE DE LA COURNEUVE ET LE DÉPARTEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS

M. ELICE remarque que ce point, comme le suivant, porte sur des conventions avec la CAF pour toucher des subventions dans ce cadre. Il remercie l'unité Recherche de financements extérieurs et de relations avec la CAF, grâce à laquelle un tel dossier est possible, et l'Observatoire de données locales dont le travail de statistiques assez fin, quartier par quartier, permet de donner des chiffres en face des réalités et d'étayer les demandes portant sur des besoins dans la ville.

Ici, le groupe scolaire Joliot-Curie dispose d'un soutien à l'investissement pour la rénovation et l'extension de son accueil de loisirs. Le dossier rajoute des éléments de contexte : la ville connaît une poussée démographique importante, notamment au nord, à l'ouest et au centre-ville, avec + 16 % d'élèves scolarisés dans la ville et donc une hausse des besoins d'accueil de loisirs, un domaine où la Ville était déjà en tension, en particulier à Saint-Exupéry et Louise-Michel. La Ville a déposé un dossier auprès de la CAF. Il s'agit donc de déployer cet espace, avec des impératifs de qualité, mais aussi en conformité avec les objectifs du plan éducatif territorial, et cela s'apparente aux conventions d'objectifs et de territoire de la CAF. Le dossier a donc été déposé et il s'agit de valider la signature de la convention avec la CAF qui permettra de toucher 550 000 € d'aide à l'investissement sur un projet dont le coût total est de 3 M€

M. DOUCOURÉ se réjouit que l'on ait pu livrer un nouvel équipement tel que le groupe scolaire Joliot-Curie, une école magnifique qui permettra à plusieurs générations d'apprendre dans d'excellentes conditions. Mais il se réjouit également du travail accompli par les services de la Ville, service financier qui est allé chercher cette subvention dans un contexte, confirmé par le budget, où l'argent public se fait de plus en plus rare et qui a trouvé un partenaire comme la CAF qui pourra apporter cette aide de 550 000 € et contribuer à un centre de loisirs lui aussi flambant neuf.

Mme REZKALLA confirme que Joliot-Curie est un très bel équipement, déjà sur le plan architectural. Le système d'alarme est en revanche défectueux et se déclenche plusieurs fois par jour.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Question n° 6 — Vote : question adoptée à la majorité des membres présents et représentés — 1 refus de vote (Mme HADJADJ).

7. ADOPTION D'UNE CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'AIDE À L'INVESTISSEMENT POUR LA PRÉFIGURATION DE LA MAISON POUR TOUS AOUA-KEÏTA – ANIMATION DE LA VIE SOCIALE – FONDS LOCAUX 93

M. ELICE rappelle que la Ville avait fait le choix l'an dernier de préfigurer l'ouverture de la Maison pour tous dans un quartier qui connaît déjà un développement démographique et urbain, et donc des besoins en matière de service public, comme cet équipement de proximité. Le programme prévoit une livraison à l'horizon 2028. La Ville a préféré ne pas attendre et a proposé immédiatement une préfiguration de cette MPT, d'où l'inauguration intervenue l'an dernier.

La MPT joue déjà un plein rôle pour animer la vie sociale, étant un lieu de proximité au service des habitants, ce qui correspond ici encore à des objectifs soutenus par la CAF. La Ville a donc déposé un dossier qui lui permet d'avoir une subvention de 40 000 € sur un investissement total de 130 000 €, soit 30 %.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Question n° 7 — Vote : question adoptée à la majorité des membres présents et représentés — 1 refus de vote (Mme HADJADJ).

POLITIQUE DE LA VILLE

8. PROGRAMMATION DU CONTRAT DE VILLE 2025

La note figurant dans le dossier fait l'objet d'une annexe sur l'appel lancé par Épinay-sous-Sénart, remise aux conseillers à l'ouverture de la séance.

Mme SAINT-UBERT explique que les neuf communes de Plaine Commune ont signé le 26 mars un nouveau contrat de ville s'appliquant jusqu'en 2030. C'est un document socle accompagné d'une déclinaison locale. Pour La Courneuve, cette déclinaison met l'accent sur trois ambitions politiques – réussite scolaire, alphabétisation et emploi – et sur une ambition territoriale, portant sur le quartier des Quatre Routes.

2025 sera la première année de mise en œuvre de ce nouveau contrat, avec un contexte particulier : les propositions financières ont dû être faites alors que le montant de l'enveloppe des services de l'État n'est toujours pas connu. Il a donc été présumé une enveloppe identique à celle attribuée en 2024, même si celle-ci avait été abondée de 10 % après la programmation 2024.

Mme SAINT-UBERT relève par ailleurs que les services de l'État ont demandé à la Ville de faire deux projections de la programmation du contrat de ville, l'une sur la base de l'enveloppe 2023, l'autre sur la base de l'enveloppe 2024. Le choix a été fait de ne présenter une programmation que sur la base de l'enveloppe haute de 2024, abondée de 10 %, au regard des enjeux du territoire et au regard de la nouvelle géographie territoriale sur la ville et l'appauvrissement des quartiers en périphérie. La Ville espère envoyer un message fort qui fera comprendre aux services de l'État l'importance de réinvestir pleinement dans le quartier.

Une autre demande de ces services portait sur la priorisation des dossiers, portant sur ceux des associations, mais aussi de ceux des services de la Ville. La Ville a refusé, estimant que le contexte actuel ne se prêtait pas à favoriser une association ou un service de la Ville par rapport à d'autres, alors que la Ville bataille déjà continuellement. Aujourd'hui, 80 % de la ville est en QPV et il est impossible d'accepter ce sevrage financier dont elle est victime. Comme la Ville ne cesse de le répéter, il n'y a pas en Seine-Saint-Denis des moyens alloués à la hauteur des difficultés du territoire. Lors du vote de la loi de finances 2025, il avait été affirmé clairement que le budget attribué à la politique de la ville ne baisserait pas. La Ville espère donc que des éléments de réponse clairs émergeront lors de la prochaine réunion du comité de pilotage du contrat de ville prévu le 17 avril.

L'annexe qui a été remise au Conseil est un appel lancé par Épinay-sous-Sénart, qui résume le sentiment de la plupart des villes et réaffirme l'engagement pour que les habitants aient accès aux mêmes droits et services, le droit commun qui s'applique sur l'ensemble du territoire national. Adhérer à cet appel permettrait d'envoyer un message fort à la ministre déléguée en charge de la Ville.

La programmation 2025 de La Courneuve comporte 56 projets (47 en renouvellement, et 9 nouveaux). 25 associations ont porté 32 de ces dossiers, les 24 autres émanant de huit directions de la Ville. Le total pour des projets concernant La Courneuve seule est de 1,32 M€ et pour La Courneuve et une autre ville de 121 000 €. La synthèse des propositions au contrat de ville prévoit de financer 53 projets au niveau local. Deux autres projets seraient réorientés sur le dispositif Quartiers d'été 2025 (dont l'enveloppe est également inconnue à ce jour). Le montant fléché sur les actions portant sur La Courneuve est de 1,03 M€ et pour celles concernant aussi d'autres villes de 80 500 €. Cela représente aussi 431 500 € pour les associations (y compris le « multivilles ») et 680 000 € pour les directions de la Ville, et le total global proposé par la Ville est donc de 1,11 M€. L'enveloppe obtenue par la Ville en 2024 avait été de 1,14 M€.

La proposition révisée soumise au Conseil rajoute à l'approbation de la proposition de répartition de la programmation et à l'autorisation de signer avec l'État l'adhésion à l'appel lancé par Épinay-sous-Sénart.

Monsieur le Maire rajoute que l'appel émane des principales associations d'élus, qui s'étaient réunies à Épinay-Sous-Sénart, et est en phase avec les demandes des autres villes de la communauté d'agglomération. Il signale également l'existence d'un rapport, dirigé par Jean-Pierre DELORME, Anne-Claire MIALOT (directrice de l'ANRU) et Cédric VAN STYVENDAEL, qui confirme que dans les quartiers populaires la situation de ségrégation continue. Les efforts des politiques publiques de droit commun, de même que les compléments de la politique de la ville, sont insuffisants dans les quartiers. Même si ce sont des acteurs quasi institutionnels qui ont livré ce rapport, il porte des revendications dans la droite ligne de celles de cet appel d'Épinay ou de la présentation de Mme SAINT-UBERT. C'est un autre signe de l'urgence qu'il y a à infléchir ces politiques nationales.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Question n° 8 (dont adhésion à l'appel) — Vote : question adoptée à la majorité des membres présents et représentés — 1 refus de vote (Mme HADJADJ).

ACCÈS À LA CULTURE

9. MISE EN PLACE DES PARTENARIATS POUR LE PLAN D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (PEAC) 2024-2025

M. BROCH tient à replacer le PEAC, désormais bien connu, dans toute une histoire construite dans la ville. Il y avait bien sûr avant le PEAC des initiatives, notamment des dispositifs liés à des actions nationales, comme des projets autour du cinéma, ou bien le CRR, qui donnait lieu à des actions locales pour déjà 155 classes participantes. La collectivité avait donc déjà bien une volonté de faire valoir l'art et la culture à travers le monde de l'éducation.

Cette dynamique a donc été confortée et amplifiée en 2017 avec la mise en place du PEAC, permettant à tous les enfants, de la maternelle petite section jusqu'au CM2, de mener deux projets tous les ans et de se constituer un bagage artistique et culturel au long de leur scolarité. Aujourd'hui, 180 classes sont concernées.

La Ville savait déjà que les projets d'éducation artistique et culturelle créaient des dynamiques et des situations favorables au travail collectif dans les écoles, une envie du monde enseignant de prolonger ce travail. Ce n'en était pas moins un dispositif ambitieux, pour lequel elle a obtenu le classement « Ville 100 % EAC », et en 2022 il y a eu une évaluation de la situation. Un travail a été mené avec des universitaires comme Patrick PICARD et Virginie MESSINA, pour avoir un retour objectif sur les actions menées sur le terrain. Les conclusions ont bien confirmé les intuitions de la Ville : le PEAC crée des dynamiques et un bagage important, même si cela est difficile à quantifier dans les apprentissages fondamentaux, le transfert n'ayant rien d'évident.

La Ville a ensuite réuni 300 acteurs du monde de l'éducation et de l'action culturelle en novembre au centre culturel Jean-Houdremont, une concertation rendue possible grâce aux efforts de la direction des Affaires culturelles. Les intervenants (chercheurs, enseignants, artistes, représentants des services d'autres villes) ont tous appuyé le bien-fondé de ce que fait la Ville. Un échantillon des échanges figure sur le site internet de l'IFE de l'ENS Lyon sous la forme de podcasts et des éléments de bilan seront partagés sur le site de la Ville.

Le PEAC repose bien sûr sur un partenariat avec l'Éducation nationale avec une convention qu'il faudra prochainement reconduire pour les années 2025-2029. Pour cette nouvelle convention, la réflexion de la Ville porte sur les façons de mieux valoriser des projets qui sont globalement des projets d'école plutôt que des projets de classe. Il y a aussi la question de l'intégration et des séances possibles avec les familles, le troisième membre d'un triptyque avec les enfants et le monde éducatif.

La note vise à acter un certain nombre de nouveaux projets et surtout des partenariats 2024-2025. 185 classes sont concernées par le projet, et il faut aussi rajouter le Passeport musique, École et Cinéma, etc. Résultat : la direction des Affaires culturelles se retrouve à gérer plus de projets qu'il n'y a de classes concernées. Les partenaires ont été retenus bien sûr à l'issue d'un travail de fond. Il y a des acteurs culturels comme le 104 (avec lequel il y a une convention), le centre Pompidou, le Fonds régional d'art contemporain, etc., des acteurs assez importants sur la scène artistique actuelle.

Il y a aussi de nouvelles conventions portant sur des projets plus directs, qui mettront en action les familles, des projets expérimentés à l'échelle de l'école (compagnie La Zankà, Musée du Quai Branly, Musée national de l'histoire de l'immigration...).

Monsieur le Maire rajoute que ce projet est une autre illustration de la démarche volontariste de la Ville. La Courneuve est même l'unique ville de taille moyenne à avoir été certifiée « 100 % EAC ». Ce sont d'ailleurs des représentants des autres villes, plus métropolitaines, qui sont venus en novembre participer à ces échanges que La Courneuve a hébergés, en apportant son travail d'expertise et de réflexion pour faire en sorte que cette volonté que la Ville avait eue apporte des clés pour déboucher sur des politiques de droit commun. Cette question ne devrait en effet pas relever de la bonne volonté d'une ville, mais faire partie d'une politique de droit commun appliquée par l'Éducation nationale, entre autres. Il se dit fier par ailleurs de cet excellent travail et de l'enthousiasme dont témoignent les équipes de la Ville et M. BROCH tout au long de l'année.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Question n° 9 — Vote : question adoptée à la majorité des membres présents et représentés — 1 refus de vote (Mme HADJADJ).

10. CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE LA COURNEUVE ET LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS POUR 2025 POUR LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE CULTUREL JEAN-HOUDREMONT

M. BROCH traite rapidement d'une convention dont le Conseil a désormais l'habitude, appelée précédemment convention Théâtre de ville. La Ville a tout lieu de s'en féliciter. Elle illustre le partenariat que peuvent nouer une structure comme le centre culturel et le Département, qui a inscrit les arts et la culture dans son projet de développement pour le territoire et qui participe donc à son financement dans le cadre d'actions qui ont vocation à soutenir la création artistique, la résidence et l'action culturelle dans son ensemble. La contribution du Département serait de 50 000 € environ.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Question n° 10 — Vote : question adoptée à la majorité des membres présents et représentés — 1 refus de vote (Mme HADJADJ) – M.TROUSSEL et Mme SAID-ANZUM ne prennent pas part au vote

11. PRÊT D'ITEMS DES COLLECTIONS PATRIMONIALES DE LA COMMUNE ET APPROBATION DE CONVENTIONS AFFÉRENTES

M. BROCH rappelle que ce prêt intervient dans le contexte du souhait de la Ville de partager la culture sur son territoire, mais aussi au-delà, en montrant un certain nombre d'œuvres à d'autres populations, dans la ville comme à l'extérieur. Le prêt d'œuvres dans les collections de la Ville apparaît dans ce contexte comme une évidence.

La note porte ici sur une version révisée de la liste d'œuvres dont le prêt avait déjà été voté par le Conseil et ajoute un nouveau prêt d'œuvres, assez intéressant, pour l'exposition Rebond qui va être mise en place au futur quatrième collège de La

Courneuve avant son ouverture à la rentrée prochaine. L'exposition est conçue en lien avec le Musée national de l'histoire de l'immigration. Elle sera aussi l'occasion de monter quatre projets d'éducation artistique et culturelle avec des classes de CM2 dont les élèves seront ensuite scolarisés dans ce collège. Ils pourront ainsi découvrir des aspects faisant partie de toute exposition : leur création, le commissariat, la médiation, la rencontre avec les artistes. Ils pourront aussi découvrir leur nouveau collège de belle façon, en y prenant leurs marques à l'avance.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Question n° 11 — Vote : question adoptée à la majorité des membres présents et représentés — 1 refus de vote (Mme HADJADJ).

12. MAISON DU PEUPLE GUY-MÔQUET : RESTAURATION DE LA SALLE MENTOR ET APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE À LA SUBVENTION DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DÉPARTEMENTAL « CAP'2030 »

M. BROCH fait part de sa joie qu'une telle note figure à l'ordre du jour. Pour lui, la restauration d'œuvres notables est un sujet très important, surtout quand il s'agit de protéger les « bijoux » de la ville, comme une œuvre monumentale telle que *La Conquête du bonheur* de Blasco MENTOR, dont la réputation dépasse largement le cadre de la ville. Cette fresque a subi au fil du temps des petites dégradations et l'ensemble de la salle a désormais besoin d'une restauration complète.

Une réflexion sur la remise en état a été lancée en 2023 avec un bureau d'études spécialisé. Cela a permis de dégager les procédés retenus pour cette restauration complète. Le calendrier sera serré et permettra de rouvrir la salle dès l'automne pour que les activités puissent y reprendre. Cette restauration est partiellement couverte par des aides que la Ville est allée chercher, de la part du Département (60 000 €), avec une réponse en attente du côté de la Région (la Ville a précédemment demandé le classement de la salle pour qu'elle constitue un patrimoine d'intérêt régional) et de la Métropole du Grand Paris.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Question n° 12 — Vote : question adoptée à la majorité des membres présents et représentés — 1 refus de vote (Mme HADJADJ) - M.TROUSSEL et Mme SAÏD-ANZUM ne prennent pas part au vote

SANTÉ

13. CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ – CONVENTION RÉGLEMENTAIRE RELATIVE À LA PRATIQUE DE L'IVG MÉDICAMENTEUSE EN VILLE À PASSER ENTRE LA COMMUNE DE LA COURNEUVE ET L'HÔPITAL DELAFONTAINE

Mme SAÏD ANZUM souligne que l'accès à l'IVG médicamenteuse constitue un enjeu crucial pour garantir les droits des femmes et assurer une prise en charge rapide et de proximité. Le CMS pratique déjà l'IVG médicamenteuse, mais au travers de conventions individuelles avec chaque médecin. C'est un fonctionnement qui comporte des limites : il est complexe d'un point de vue administratif, il freine le

développement de l'offre de soins, et il y a un risque de rupture de la continuité des soins.

Il s'agit donc de passer à une convention d'établissement avec l'hôpital Delafontaine, qui apporterait des bénéfices concrets : facilitation de l'accès aux soins, allègement des procédures administratives, sécurisation et pérennisation de l'offre, conformité avec les recommandations nationales, et le tout sans incidence financière pour la Ville. C'est une avancée significative pour la commune.

Mme TENDRON constate que la Ville se retrouve une nouvelle fois à pallier un engagement pris par l'État, qui préfère abandonner ses missions, au moment du 50^{ème} anniversaire de la loi Veil et juste après l'entrée du droit à l'IVG dans la Constitution. Ce recours à l'IVG médicamenteuse au CMS est nécessaire parce qu'il n'y a sinon pas assez d'offres de médecins sur le territoire, qui est de fait un « désert médical ». Et c'est donc une très bonne chose que la Ville se saisisse du sujet.

Il sera également important de veiller à la formation continue des personnels sur cette question, un travail que l'association REVHO, mentionnée dans la note, assure d'ailleurs très bien. Quand on accompagne des femmes en situation de recourir à l'IVG, on peut voir que le traitement et le suivi les affectent parfois très durement sur le plan psychologique. L'IVG médicamenteuse s'apparente de plus à une sorte de fausse couche qui se produit à domicile. Il faut donc que les femmes y soient préparées, et donc d'assurer un suivi après le traitement pour prévenir tout traumatisme psychologique.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Question n° 13 — Vote : question adoptée à la majorité des membres présents et représentés — 1 refus de vote (Mme HADJADJ).

14. SIGNATURE DE LA CONVENTION TRIPARTITE DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE LA COURNEUVE, L'EPS VILLE-ÉVRARD ET L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ CONCERNANT LA MISE EN PLACE D'UN CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE (CLSM)

Mme SAÏD ANZUM explique que l'ARS Île-de-France fait des CLSM un axe de développement majeur dans son plan régional de santé et son schéma régional d'organisation des soins. Elle en soutient depuis 2012 la mise en place. Ces conseils sont des dispositifs de concertation entre les différents acteurs concernés (élus, professionnels de santé, intervenants sociaux et médico-sociaux, usagers, aidants...).

La Ville a elle-même fait de son côté de la santé mentale une priorité à travers plusieurs initiatives à partir de 2004. Et elle a mis en place un CLSM en 2017, donnant lieu à un diagnostic territorial en 2018. La crise sanitaire a toutefois interrompu certaines activités du conseil, dont la nécessité est encore plus manifeste depuis la sortie de la pandémie pour aller sur la bonne voie.

Une nouvelle coordinatrice vient d'entrer en fonctions au CLSM, ce qui est l'occasion de le renforcer : mise à jour du diagnostic territorial, réactivation du comité de pilotage et de l'assemblée plénière, actions de sensibilisation et de formation sur la santé mentale. La coordination du CLSM fait l'objet d'un co-financement avec une convention tripartite à signer avec l'établissement public de santé Ville-Évrard et

l'ARS. L'EPS s'engage à reverser à la Ville le montant de l'enveloppe déléguée par l'ARS, 33 000 € par an, entre 2025 et 2027.

Monsieur le Maire souligne que les questions de santé mentale ou de troubles psychiques sont un sujet majeur : l'OMS estime que 20 % de la population mondiale peut souffrir ou a pu souffrir de dépression. Et il y a en France trois millions de personnes chez qui on a diagnostiqué des troubles psychiques graves. Le CMS et le travail de Mme SAÏD ANZUM contribuent à développer l'attention sur cette patientèle, avec plus de 100 000 personnes en Île-de-France qui passent par les urgences chaque année au titre de troubles psychologiques.

Dans ce contexte, on ne peut qu'éprouver de la colère en découvrant qu'on a encore fermé en 2024 7 % des lits en psychiatrie, ce qui ne peut que ralentir le travail en direction de ceux qui souffrent de troubles psychiques. Si l'on peut se féliciter que la Ville s'occupe du sujet, il y a lieu de ressentir du regret ou de la colère face au désengagement de l'État, dans un pays où 30 % des postes de psychiatre ne sont pas pourvus dans les hôpitaux publics, ce qui a des conséquences sur la patientèle en souffrance.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Question n° 14 — Vote : question adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés — 1 refus de vote (Mme HADJADJ).

PERSONNEL COMMUNAL

15. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. BROCH fait état de deux nouvelles modifications à valider. La première porte sur la direction des Affaires générales et juridiques : un poste passerait de catégorie C à B, de façon à accompagner une montée en technicité. La direction traite d'un grand nombre d'affaires, qui sont souvent de plus en plus précises. Cela impose de faire preuve soi-même de précision, et donc de mener une veille juridique plus présente et de mieux accompagner les services dans cette veille. Cette démarche serait confiée à un poste de rédacteur de catégorie B, qui remplacera un poste de secrétaire, chargé entre autres des conseils municipaux, de catégorie C.

À la direction de Santé, il s'agit de créer un poste de psychologue, de catégorie A. Comme Monsieur le Maire l'a dit lors du point précédent sur la santé mentale, il est important pour les populations de pouvoir être suivies et accompagnées dans leurs soins, notamment face à des problèmes psychotraumatiques, comme dans le cas de femmes victimes de violences.

Mme REZKALLA s'inquiète du sort de la personne en charge du poste supprimé de catégorie C.

Monsieur le Maire explique que c'est la même personne qui occupera désormais le poste de catégorie B. Son poste sera dans la pratique requalifié.

Mme SAINT-UBERT voulait rappeler à l'occasion de ce point que la Ville a perdu un agent récemment, M. Mustapha MAHIEDINE, et adresse ses plus sincères condoléances à sa famille, ses proches et à tous ceux qui ont partagé son quotidien, des condoléances qui portent également pour toutes les personnes décédées au sein de la collectivité et leurs familles.

Elle tient aussi à saluer le travail des agents au sein de la collectivité, qui a parfois lieu dans des conditions très difficiles et elle les remercie d'accompagner l'équipe municipale dans ses missions.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Question n° 15 — Vote : question adoptée à la majorité des membres présents et représentés — 2 abstentions (M. CHASSAING, Mme REZKALLA), 1 refus de vote (Mme HADJADJ).

16. MANDAT DONNÉ AU CIG PETITE COURONNE POUR L'ENGAGEMENT D'UNE CONSULTATION EN VUE DE LA CONCLUSION D'UN CONTRAT DE GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

M. BROCH ne peut ici que paraphraser le titre du point : il s'agit de mandater le Centre interdépartemental de gestion Petite Couronne afin d'étudier un nouveau contrat d'assurance destiné à couvrir les risques statutaires des collectivités. Le contrat actuel, signé par 156 collectivités, expire en fait le 31 décembre. Il faut donc avoir un nouveau contrat à partir du 1^{er} janvier 2026, ce qui nécessite de mandater le CIG pour une nouvelle étude.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Question n° 16 — Vote : question adoptée à la majorité des membres présents et représentés — 1 refus de vote (Mme HADJADJ).

17. REFUS DE LA MISE EN ŒUVRE DES NOUVELLES RÈGLES DE RÉMUNÉRATION DES AGENTS PUBLICS PLACÉS EN CONGÉ DE MALADIE ORDINAIRE OU EN CONGÉ DE MALADIE APPLICABLES AU 1^{ER} MARS 2025

M. BROCH exprime sa fierté que la Ville se lance dans une telle démarche, mais aussi sa colère face à la position adoptée par l'État sur ce dossier portant sur les maladies ordinaires. Pour cela, il souhaite évoquer à son tour le décès récent de M. Mustapha MAHIEDINE, un agent de la collectivité qui s'était battu contre la maladie. La décision de l'État conduirait un agent à affronter en plus de la maladie la paupérisation par la baisse de sa rétribution, ce qui est simplement scandaleux.

Le décret du 27 février 2025 impose en fait à l'ensemble des collectivités de réduire la rémunération des agents lors des arrêts de maladie ordinaire, ce qui s'applique à la très grande majorité des arrêts maladie. Cela relève d'une conception de la fonction publique où les agents servent au gouvernement de boucs émissaires continuels. La Ville a une attitude opposée, ce qui fonctionne et lui permet d'avoir des agents extrêmement motivés pour accomplir leurs tâches. Ils n'ont d'ailleurs plus rien à prouver, comme cela avait été le cas lors de la période Covid, où même le

gouvernement avait célébré l'action des services publics, qui avait permis à la population de sentir protégée. Et dès que cette situation prend fin, il se retourne de façon scandaleuse contre cette même fonction publique.

Le texte ne suscite d'ailleurs aucune adhésion : il a été rejeté par le CNEN et par le Conseil commun de la fonction publique, qui refuse de plus l'application du décret. Cette position est d'autant plus notable que le Conseil commun comporte des représentants des organisations syndicales et des collectivités et que la position politique de l'équipe municipale n'y est pas du tout majoritaire. Nombre de personnes, y compris proches du gouvernement, ont conscience du côté délétère de cette loi et des problèmes qu'elle pose.

L'absentéisme n'est pas causé par une volonté des agents d'être absents, il est le résultat d'une situation de santé, du besoin qu'ils ont de se soigner. Tout cela est vérifié par des médecins, et on ne peut donc pas penser que cette situation provienne de volontés individuelles.

Au nom du refus du recul des droits sociaux, de la justice sociale, de la démocratie locale, du droit à la santé, du service public local, convaincue que d'autres moyens existent pour financer les recettes, la municipalité de La Courneuve n'appliquera donc pas cette mesure anti-fonctionnaires, socialement injuste.

Mme REZKALLA encourage l'équipe municipale dans cette rébellion de plus en plus affirmée, à plus forte raison quand il s'agit comme ici d'une mesure foncièrement injuste. Elle soulève aussi, concernant les agents en arrêt maladie, la question de leur accompagnement psychologique par la collectivité. Et surtout, il faut être vigilant sur les conditions de travail et les risques psychosociaux : elle appelle dans les services au respect de chacun, à ne pas mettre trop de pression, certains agents pouvant être très vulnérables.

Mme CHAHBOUNE aborde la question de la légitimité de ce refus face à cette mesure gouvernementale injuste, qui prive les agents de 10 % de pouvoir de vivre parce qu'ils sont en arrêt maladie, comme si cette situation était un choix fait par plaisir. Cette décision s'inscrit dans un ensemble de mesures du budget gouvernemental, où les économies se font au détriment des droits des salariés sans jamais toucher les plus riches.

Il est clair que cela n'est pas compatible avec la logique de la municipalité. Il faut donc que la Ville s'y oppose, et tout faire pour que cette mesure ne soit pas effective. Si elle n'est pas en mesure de censurer le gouvernement, elle peut lui signifier sa volonté de ne pas appliquer cette mesure, injuste pour les salariés des services publics indispensables aux populations. Le rôle de la Ville est aussi de protéger le personnel communal.

Le vote de cette délibération est donc un acte de résistance, face à des logiques simplement budgétaires, sans légitimité démocratique, face au dénigrement constant des fonctionnaires qui anime l'extrême droite américaine et maintenant les ministres du gouvernement Bayrou. Si de nombreuses municipalités et collectivités s'engageaient dans cette voie, cela pourrait permettre de faire bouger les lignes dans le bon sens pour les salariés du service public. Il faut donc être attentif vis-à-vis de ce que d'autres collectivités locales feront face à cette injustice.

Monsieur le Maire a bien conscience que la Ville met ici en œuvre un acte de désobéissance, afin d'affirmer sa solidarité avec les salariés de la collectivité. Cette solidarité porte aussi bien sûr sur la question des conditions de travail. Il y a ainsi un effort très conséquent mené en permanence pour améliorer les conditions de travail des personnels. Travailler pendant 30 ans comme personnel d'entretien aura forcément un impact physique : le corps va être usé, il peut y avoir des symptômes puis des handicaps dans le cadre du travail. C'est une réalité difficile à nier.

Et c'est la raison pour laquelle la Ville a mis en place une école de formation, qui permet à un salarié de procéder à des évolutions de carrière tout au long de sa vie. Elle est notamment destinée à trouver d'autres options face à des travaux exigeants physiquement.

Quant aux nouvelles règles, la Ville est prête à aller jusqu'au bout. Si le préfet cassait la décision, elle saisirait le tribunal administratif et ferait de cette affaire un acte de résistance en écho à la mobilisation des organisations syndicales et des personnels. Il s'agit de faire en sorte que cette loi ne soit jamais mise en œuvre concrètement.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Question n° 17 — Vote : question adoptée à la majorité des membres présents et représentés — 1 refus de vote (Mme HADJADJ).

AMÉNAGEMENT

18. ZAC QUARTIER DE LA MAIRIE – APPROBATION DU PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Mme DAVAUX fait d'abord état d'une enquête publique sur le programme de la nouvelle ZAC qui vient de se tenir au Pôle Mécano pendant le mois de mars, et procède à un récapitulatif des grandes étapes, alors que la démolition a déjà commencé, avec une désimperméabilisation des sols sur le terrain des anciennes usines KDI. La ZAC va comporter 1 000 logements, à construire ou reconstruire. Il y aura aussi des tiers-lieux artisanaux et culturels, des commerces, des activités, des services et surtout de nouveaux équipements publics comme le nouveau groupe scolaire provisoirement baptisé Schramm. L'enquête publique, qui a eu lieu jusqu'au 31 mars, était une étape indispensable pour l'approbation de la création de la ZAC, a donné lieu à très peu de commentaires (deux ou trois).

En raison de la présence d'équipements publics et d'espaces publics, il est également indispensable que le Conseil municipal examine le programme et donne son avis. Aujourd'hui, le site, qui était complètement fermé, ne comporte aucune voirie. Le projet créera plusieurs rues comme la rue Lacazette, qui longera la caserne des pompiers et il y aura la rénovation de la placette Dezobry et des rues du Général-Schramm, Gabriel-Péri et de la République. Un mail planté, paysager constituera une source de respiration au travers de la ZAC.

Le principal équipement public sera le groupe scolaire de 26 classes, avec aussi un pôle de restauration, un pôle d'accueil de loisirs et un plateau sportif, le tout d'un coût estimé à environ 30 M€. L'ANRU et Plaine Commune doivent y contribuer respectivement à hauteur de 5 et de 3 M€, et la Ville fera bien sûr tout ce qu'elle peut

pour trouver d'autres sources de financement. Le groupe accueillera aussi les élèves de l'école Saint-Exupéry pendant le réaménagement du quartier Convention le temps que leur école soit refaite, alors que les logements de la ZAC seront progressivement occupés, avec des enfants qui iront donc en nombre croissant au groupe scolaire.

Par rapport au projet initial, la Ville voudrait procéder à quelques modifications portant sur le groupe scolaire, qui passerait de 12 classes, dont huit dédoublées, en élémentaire à 16 classes, dont quatre divisibles (un changement inspiré par le retour d'expérience sur Joliot-Curie). L'espace de pratique sportive annexe a également été revu pour qu'il soit plus « poreux » et ouvert au public notamment dans les écoles qui sont fermées, afin d'étendre donc son utilisation.

Mme HADJADJ estime que la municipalité devrait trouver préoccupant qu'il n'y ait eu que deux commentaires pendant l'enquête publique, ce qui est le signe que la population ne s'intéresse pas à ces projets. De même, si cette présentation met l'accent sur les équipements publics, elle passe sous silence d'autres décisions comme la vente d'un immeuble à une artiste que Monsieur le Maire avait évoquée lors du lancement du projet. Elle n'envisage d'ailleurs pas de se rendre sur le site, parce que là où le vivant, il mettra la tête de mort, parce que nous sommes des morts pour l'instant, jusqu'à la fin de ce mandat.

M. ELICE voudrait saluer à l'occasion de ces informations sur le dossier de réalisation de la ZAC le travail de programmation qui a été conduit pour ce quartier, voué à doter La Courneuve d'un véritable centre-ville. Et il voudrait, à un moment où l'arrivée de prochaines échéances électorales peut donner lieu à des débats et des propositions critiques, le reproche qu'il entend sur une supposée bétonisation prête en tout cas à sourire : tout le site KDI était couvert de béton. La programmation de cette ZAC permettra d'avoir plus d'espaces de pleine terre dans la ville. Cela s'ajoute bien sûr à la renaturation du terrain des Essences et à la création de 5 000 m² d'espaces verts aux Quatre Routes. Le quartier de cette nouvelle ZAC apportera en tout cas sa propre contribution pour augmenter la place de la nature en ville. Et il rappelle cela à destination de toutes les couleurs politiques qui siègent au Conseil.

Mme REZKALLA constate que le projet ne peut être qu'une source de progrès, vu notamment tout ce qui pourra profiter aux enfants. Elle se souvient par ailleurs que sur la ZAC il y avait eu il y a quelques années un projet de construction de mosquée, avec la signature d'un bail, et voudrait savoir ce qu'il en est advenu.

Monsieur le Maire intervient en conclusion du débat. Il ne trouve d'abord rien d'inquiétant ou d'étonnant à ce qu'il n'y ait eu que deux interventions lors de l'enquête. Le projet est en effet connu de longue date par la population. Il fait suite à un premier concours organisé en 2008 pour l'aménagement du centre-ville et présenté à la population. Il y avait eu ensuite une participation au concours Européen dont les résultats avaient aussi été présentés à tous. La réflexion n'a depuis jamais cessé, et lorsque l'usine KDI a décidé de cesser son activité, la Ville a préempté le site pour empêcher qu'un promoteur privé (Nexity) mette la main dessus et y construise 2 000 logements comme il l'entendait. La Ville a lancé une grande concertation de tous les acteurs concernés. Une enquête publique en 2018 a conduit à la création de cette ZAC. La Ville a ensuite lancé en 2021 des ateliers de travail urbain, avec des visites du site, des cabinets d'architectes qui ont épaulé les habitants y compris avec

des visites à l'extérieur de la ville destinées à apporter des points de comparaison et mieux préciser le projet par rapport aux axes déjà établis.

Cela a débouché sur ce projet qui, comme l'ont dit Mme DAVAUX et M. ELICE, va permettre de désimperméabiliser, de créer des espaces verts, des équipements publics, y compris des lieux culturels ou des lieux religieux. Ainsi la Ville a mis à la disposition de la population de confession musulmane des terrains pour qu'elle dispose d'un lieu pour construire une mosquée représentant cette confession dans la ville et contribuant à faire tomber les barrières et les à priori. En effet, ce centre-ville a vocation à permettre la mixité d'usages, l'acceptation de l'autre, la capacité à nourrir le vivre ensemble.

De ce fait, alors que ce projet entre dans sa mise en œuvre, les choses ont suivi leur cours, et les gens sont déjà pleinement informés de ce qui est en train de se réaliser. Le programme peut donc avancer. Et concrètement, sur la moitié gauche de la rue Schramm, les projets ont déjà été tous déterminés, avec des acteurs du privé, mais majoritairement du public : Seine-Saint-Denis Habitat (reconstitution du un-pour-un), Plaine Commune Habitat (un-pour-un et quelques logements en accession privée). Il y aura le beau groupe scolaire qui rayonnera dans le même secteur. Reste encore la question de l'ancien bureau de poste, qui apparaîtra en comparaison assez décrépit, et qu'il faudra rénover certainement.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Question n° 18 — Vote : question adoptée à la majorité des membres présents et représentés — 1 refus de vote (Mme HADJADJ).

19. RÉGULARISATIONS FONCIÈRES – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 20 DU 27/06/2013 ET DE LA DÉLIBÉRATION N° 26B DU 19/10/2013

Mme DAVAUX essayera de faire preuve d'enthousiasme sur un sujet qui est pourtant de la simple régularisation, portant d'abord sur le fameux « terrain aux lapins », à l'entrée de l'A86. Il avait été cédé par la note n 20 à la société Interxion alors qu'il n'avait pas encore d'appellation définitive dans le cadastre. Il correspond désormais aux zones 3 et 6, le long de la rue Gambetta. Le déclassement et la désaffectation avaient été établis au nom du bénéficiaire, mais dans l'intervalle le groupe auquel la société appartenait a évolué, et c'est désormais la SCI Digital La Courneuve, qui exploite le data center, qui sera bénéficiaire de cette cession.

La délibération n° 26b portait sur un échange de parcelles entre la Ville et la SCI. Là encore, l'échange reste de mise, et le nom des entités qui vont les réaliser est mis à jour.

Mme HADJADJ s'étonne de « l'enthousiasme » dont voulait faire preuve Mme DAVAUX juste après les déclarations de Monsieur le Maire, qui dit avoir défendu la ZAC pour que la zone ne tombe pas dans le privé. Il s'agit pourtant ici du privé. Interxion est une société privée qui appartient au groupe BT Immo (évoqué au point 20) du Family Office Taïeb Benchetrit, groupe d'investissement. Elle ne comprend pas le mécanisme, pourquoi c'est à la Mairie d'être malléable et de procéder à des changements sur des délibérations de 2013. Elle demande si c'est une faveur pour

éviter à l'entreprise de payer des frais de notaire ou de cession. Elle ne cherche qu'à poser des questions sans préjugés et veut qu'on lui explique l'indulgence et la malléabilité dont la Mairie fait preuve avec M. Taïeb BENCHETRIT qui a vendu Interxion aux Américains.

Mme REZKALLA revient sur l'échange de terrain de la deuxième partie de la note avec la société qui, sous un nom ou un autre, est l'exploitant du data center. Elle voulait savoir si l'annonce faite par M. LE BRIS sur l'alimentation en eau chaude et chauffage de la rue Rateau par ce data center était toujours d'actualité et, si oui, à quelle échéance.

Monsieur le Maire confirme que le projet est bien en cours, mais qu'il a rencontré un imprévu : la Ville avait classifié dans le cadre du PLUI les talus de l'autoroute comme zone naturelle. Il est interdit de construire sur des zones naturelles, et il faut donc d'abord modifier ce classement pour pouvoir construire ensuite la petite centrale thermique qui permettra de récupérer la chaleur fatale émise par le data center et de faire tourner le réseau sur le quartier des Quatre Routes. Cela entraînera un retard d'environ un an, mais l'opération est bien lancée.

Quant aux parcelles liées au data center, il y a des changements de propriétaire du fait d'échange entre sociétés du même groupe. Cela ne concerne pas la Ville, à qui il appartient simplement de faire des régularisations foncières pour être conforme aux règles.

Mme DAVAUX précise que, depuis ces deux délibérations de 2013, les opérations n'avaient pas eu lieu, il fallait donc modifier ces délibérations pour qu'elles puissent désormais aboutir.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Question n° 19 — Vote : question adoptée à la majorité des membres présents et représentés — 2 abstentions (M. CHASSAING, Mme REZKALLA) — 1 refus de vote (Mme HADJADJ).

20. ÎLOT CHABROL – TRANCHE B : MODIFICATION DU BÉNÉFICIAIRE DE LA CESSION DES PARCELLES T0085P, T0086 ET T0088P APPARTENANT À LA COMMUNE

Mme DAVAUX s'efforcera là encore de faire preuve de bonne humeur face à un monde qui en a besoin, une attitude derrière laquelle il n'y avait aucune malice, simplement la volonté de s'assurer un peu d'attention sur des questions très techniques. C'est ici un sujet très voisin de celui de la note précédente. Il y a un changement de la société bénéficiaire d'un acte de cession en 2023, ce qui doit se faire sous des délais assez restreints. La cession avait été accordée, mais juste avant que les actes notariés soient vendus, le bénéficiaire, gérant de la société BT Immo, avait engagé un changement de société au nom de la société Euro Cachin, dont il est également le gérant et propriétaire. D'où le changement de nom par rapport à la délibération initiale de 2023.

Mme REZKALLA note qu'il s'agit de la même personne qui était à l'origine de l'arrivée de Richebourg, avec tous les problèmes que cela a suscité.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Question n° 20 — Vote : question adoptée à la majorité des membres présents et représentés — 2 votes contre (M. CHASSAING, Mme REZKALLA) — 1 refus de vote (Mme HADJADJ).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

21. AGENDA 2030 – CANDIDATURE AU CONCOURS ACTEE CUBE (ACTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE – CLIMAT USAGE BÂTIMENT ÉNERGIE) VILLE, ÉDITION 2025, DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS (MGP)

M. LE BRIS explique qu'il s'agit ici de déposer la candidature de la municipalité au concours ACTEE CUBE Ville d'efficacité énergétique. La Ville a déclaré l'urgence climatique et sociale en 2020 et adopté son Agenda 2030 en 2022, et continue à poursuivre son engagement pour limiter son empreinte écologique. L'Agenda 2030 prévoit une diminution de 55 % des émissions de gaz à effet de serre, pour atteindre à plus long terme la neutralité carbone en 2050.

Il y a déjà eu dans ce mandat de nombreuses actions favorisant l'efficacité énergétique, ce qui a un impact certain en matière d'économies d'énergie, mais cela demande à être renforcé pour atteindre les objectifs visés dans la prochaine décennie. La Ville souhaite donc candidater au concours ACTEE Cube Ville de la Métropole du Grand Paris, qui soutient et valorise les efforts en faveur de la performance énergétique des communes qui seront sélectionnées. C'est un programme d'économies d'énergie à destination des agents, élus et utilisateurs des bâtiments communaux (hors écoles).

La Ville a ainsi retenu une petite dizaine de bâtiments, qui ont été fléchés. Il faudra une équipe projet (venue principalement de la direction des Services techniques et de la Direction générale) pour animer et suivre le concours et une équipe élargie comportant également des représentants sectoriels des équipements fléchés. Le concours est organisé par l'Institut français pour la performance des bâtiments et les villes seront accompagnées par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement. Un point intéressant est que les frais d'inscription sont de 14 400 €, mais qu'ils sont intégralement subventionnés par la MGP.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Question n° 21 — Vote : question adoptée à la majorité des membres présents et représentés — 1 refus de vote (Mme HADJADJ).

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

22. ADHÉSION AU SIFUREP DES COMMUNES DE SAINT-GRATIEN, COIGNIÈRES, LIVRY-GARGAN, QUINCY-SOUS-SÉNART ET VIRY-CHÂTILLON

M. SOILIH considère que la note en question est très synthétique, portant sur l'adhésion de ces différentes communes au Syndicat intercommunal funéraire en région parisienne (SIFUREP), qui est le partenaire privilégié des communes adhérentes

(dont La Courneuve) et qui a pour mission d'organiser, gérer et contrôler le service public funéraire sur l'Île-de-France pour le compte de ses collectivités adhérentes.

Les différentes communes ont chacune, par une délibération de leur conseil municipal, demandé leur adhésion au Syndicat. Puis, lors des séances du 8 octobre et du 3 décembre 2024, le comité syndical du SIFUREP a approuvé ces adhésions à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Question n° 22 — Vote : question adoptée à la majorité des membres présents et représentés — 1 refus de vote (Mme HADJADJ).

VOEUX – CULTURE DE LA PAIX

23. VŒU RELATIF À « LA COURNEUVE SE MOBILISE POUR UN MONDE DE PAIX »

Monsieur le Maire constate qu'il est aujourd'hui évident que le monde connaît une grande fragilité, ce qui est source d'inquiétude pour la population de la ville, mais aussi les peuples en général. Pendant ce temps, des dirigeants de grandes puissances font de la surenchère en matière de rhétorique belliqueuse, avec aussi parfois du passage à l'acte : la Russie a agressé l'Ukraine, Israël continue de manière effrénée ses actions de guerre à Gaza, mais aussi au Liban, et d'autres zones de la planète, comme le Soudan, connaissent une tension extrême.

Face à cette réalité, il y a deux options : la fuite en avant, avec le surarmement et un langage de plus en plus guerrier, ou le courage de parler et d'agir autour de la paix. C'est le choix que la Ville propose d'adopter, celui d'avoir le courage de parler encore et encore, résolument, de paix. Ce vœu s'appuie d'ailleurs sur un texte fondateur, celui du préambule de la charte des Nations unies, où les peuples se déclarent « résolus

« à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui, deux fois en l'espace d'une vie humaine, a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances,

« à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites,

« à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international,

« à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande,

« et à ces fins

« à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage,

« à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales,

« à accepter des principes et instituer des méthodes garantissant qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes, sauf dans l'intérêt commun,

« à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples »

La Ville « considérant sur cette base qu'il est du droit et du devoir des peuples de faire vivre ces principes, notamment auprès de leur État,

« Considérant que nombre de Courneuvien·ne·s, issu·e·s de régions du monde encore en conflits armés ou terminés depuis peu, savent que les guerres sont synonymes de peur, de violence, de destruction et de morts et que ce sont toujours le plus faibles notamment les femmes et les enfants, qui en sont les premières victimes alors qu'elles et ils ne l'ont pas décidé.

« Considérant qu'aucun peuple du monde n'a d'intérêt dans l'aggravation des guerres actuelles ou de l'émergence de nouvelles.

« Considérant que l'urgence climatique comme l'urgence sociale ne peuvent être qu'entravées dans un état de guerre.

« Considérant qu'une paix juste et durable ne peut se construire au son des canons et dans les bruits des bombardements, qu'il y a urgence à imposer des cessez-le-feu afin de poser les jalons d'une paix juste et durable, là où les armes détruisent des vies humaines.

« Considérant qu'il ne peut y avoir de paix juste et durable quand les droits des peuples à être reconnus, à vivre en paix, à pouvoir décider de leur avenir en toute sécurité, à s'émanciper sont méprisés.

« Considérant que les armes, de tous types, ne servent qu'à la mort et à l'oppression.

« Considérant qu'une nouvelle course aux armements serait autant de moyens pour la guerre et en moins pour agir pour la nécessaire transition écologique, pour éradiquer la pauvreté, pour renforcer les services publics, pour combattre les précarités.

« Considérant que nos pays sont déjà surdotés en armements quand le budget militaire des pays européens s'élève à plus de 220 milliards d'euros (soit près du budget de la Chine, pour trois fois moins d'habitant·e·s), qu'une nouvelle course aux armements serait un prétexte pour réduire les droits sociaux et démocratiques.

« Considérant la contradiction entre course aux armements et intérêts de l'ensemble de peuples.

« Considérant que l'Organisation des Nations unies (ONU), seul espace de dialogue reconnu par l'ensemble des États, a été créée pour éviter les guerres.

« Considérant que la guerre ne l'emporte que si on laisse son engrenage fatal devenir hégémonique.

« Considérant que la vie aimera toujours plus le mot « diplomatie » que celui de « réarmement ».

« Considérant que les seuls naïfs sont celles et ceux qui se résignent à la fatalité des armes.

« Considérant les mobilisations universalistes et pour la paix des Courneuviennes et Courneuviens.

« Le Conseil municipal appelle le mouvement municipaliste mondial à faire entendre la voix de la diplomatie des villes, né avec les jumelages et la coopération décentralisée, pour qu'elle contribue au dialogue entre les peuples.

« Le Conseil municipal de La Courneuve appelle le gouvernement français à mobiliser le peuple français afin de faire entendre sa volonté de paix à l'ensemble des peuples de la planète, et s'appuie sur lui pour que la diplomatie, à travers l'ONU, joue toute sa partition pour stopper les engrenages destructeurs et pour une paix juste et durable dans le respect des droits fondamentaux de tous les peuples. »

Mme AODIA juge qu'il est plus que jamais nécessaire d'affirmer avec force son attachement à la paix. La paix n'est pas une simple absence de conflit, c'est une construction patiente et fragile, un équilibre fondé sur le respect, la justice et la solidarité entre les peuples, le socle sur lequel repose toute société harmonieuse et prospère.

Il y a pourtant une montée des tensions, une inversion des valeurs humaines jusque-là universelles, une multiplication des conflits, des injustices et de la défiance. L'époque est marquée par un basculement profond, avec l'émergence de logiques de division et d'affrontement, où l'individualisme l'emporte sur le bien commun, l'instantanéité sur la réflexion, la force sur le dialogue. Ce nouveau monde repose sur la domination et la compétition, des dérives dont l'Histoire a révélé tout le potentiel destructeur : la guerre n'engendre que la souffrance, les divisions affaiblissent les nations, seule la paix permet un développement durable et équitable. Mais on oublie ces leçons et l'humanité semble amenée à répéter les erreurs du passé.

Dans ce contexte, la Ville de La Courneuve doit être un exemple, un modèle de dialogue et de fraternité. **Mme AODIA** appelle, en votant ce vœu à affirmer son attachement à une paix durable et universelle et à rappeler que, face aux vents contraires, c'est ensemble que l'on doit bâtir un avenir plus juste et plus humain.

Mme CADAYS-DELHOME évoque Gaza, le Soudan, l'Ukraine, le Congo et les autres régions du monde où la guerre apporte son lot d'atrocités, de destructions et de traumatismes. Il faut en finir avec ce cortège de misère humaine. Le monde a besoin de paix, le but ultime de l'humanité. Il faut semer les graines d'une culture de paix pour remplacer la désunion, l'exclusion et le désespoir par la justice, l'égalité et l'espoir pour toutes et tous. Il faut donner la priorité à la prévention des conflits, accélérer les objectifs de développement durable, promouvoir les droits humains et lutter contre toutes les formes de discrimination et de haine. Pour **Mme CADAYS-DELHOME**, le vœu proposé au vote s'inscrit dans une longue tradition de solidarité et d'entraide de la commune, avec ses habitantes et habitants. Nombre d'entre eux ont même fait l'expérience de l'horreur de la guerre et ont dû quitter leur pays, voire même leur famille, pour y échapper.

Elle se dit donc particulièrement fière que la Ville fasse encore et toujours le choix de la paix, comme la grande majorité des peuples, là où beaucoup de gouvernants, irresponsables, font celui de la guerre pour se maintenir ou accéder au pouvoir. Elle appelle à jeter partout dans le monde les bases de la paix en faisant prospérer une culture de l'égalité, de la paix et de la justice.

M. TROUSSEL ne peut que voter un tel vœu. Il considère que la diplomatie des villes est d'ailleurs un outil important pour faire entendre la voix des concitoyens, notamment

au-delà des frontières. Il a cependant des réserves sur un passage faisant une comparaison entre le budget militaire des pays européens et celui de la Chine. Le parallèle le gêne et lui semble manquer de nuance : les pays européens restent des démocraties, à la différence de la Chine, et l'on peut voir la menace qu'elle fait peser sur Taiwan ou l'usage qu'elle fait des armes dans certaines de ses provinces, notamment contre les Ouïgours.

De plus, les pays européens, du moins ceux de l'Union européenne, ne menacent pas aujourd'hui directement d'autre pays. Il est certes nécessaire que des voix se fassent entendre pour défendre la paix, mais la situation concrète reste que ce sont pour le moment Donald TRUMP et les États-Unis qui ont exprimé des vues sur le Groenland et donc le Danemark, tandis qu'à l'est Vladimir POUTINE menace des nations européennes. Il estime donc que le débat sur la défense européenne et la souveraineté du continent ne peut pas se limiter à l'option du pacifisme alors que des offensives en cours menacent les citoyens.

Monsieur le Maire reprend la parole en conclusion des échanges. Il trouve tout d'abord important de s'engager et de faire entendre une musique de paix dans un monde et même une Europe où elle n'a plus cours. En effet, il y a des gouvernements en Europe, dont le gouvernement français, qui sont plus enclins à faire dans la surenchère guerrière que de parler de paix, ce qui est regrettable.

Il y a bien sûr des différences en matière de démocratie, et la Chine ne constitue pas une référence, comme le traitement réservé par le gouvernement chinois aux Ouïgours ou au peuple tibétain le montre. Mais **Monsieur le Maire** tient à ce que cette délibération comporte des échelles de valeurs. Annoncer un plan de 800 milliards d'euros de réarmement pour l'Europe et faire comme si l'Europe était en sous-capacité militaire, cela reste un mensonge éhonté. L'Europe dispose déjà de moyens militaires conséquents, comparables à ceux qui permettent à une puissance comme la Chine de pouvoir nourrir des velléités hégémoniques. **Monsieur le Maire** s'est documenté sur les différents grands budgets militaires, qui sont de 220 milliards en Europe, une somme voisine en Chine, 170 en Russie et 800 pour les États-Unis. L'ensemble des dépenses militaires au plan mondial s'élève à 1 800 milliards. La comparaison du montant entre l'Europe et la Chine a donc du sens pour donner une échelle des montants, mais ne vise pas à établir des équivalences sur le reste. Et de toute façon, l'objet de ce vœu est la paix.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Question n° 23 — Vote : question adoptée à la majorité des membres présents et représentés — 1 refus de vote (Mme HADJADJ).

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

24 INFORMATION SUR L'OCTROI AUTOMATIQUE DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE À UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire revient pour information sur la situation que rencontre une élue au Conseil, Mme SAINT-UBERT, victime de comportement de policiers qui semblent inadaptés à son égard. Elle a ainsi été arrêtée parce qu'elle émettait des doutes sur

la méthode d'intervenir de la Police nationale envers des jeunes. Elle s'est retrouvée menottée et placée en garde à vue, ce qui a été un événement traumatisant. De plus, des suites judiciaires ne sont pas à exclure.

Elle a donc demandé à bénéficier de la protection fonctionnelle, à laquelle elle a droit en tant qu'élue. **Monsieur le Maire** lui a évidemment accordé cette protection et en informe donc le Conseil.

RELATIONS INTERNATIONALES

25 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS POUR VENIR EN AIDE AUX VICTIMES DU SÉISME INTERVENU EN BIRMANIE (point 1 de l'ordre du jour complémentaire du 2 avril)

Monsieur le Maire relie ce point (qui a fait l'objet d'un ordre du jour complémentaire diffusé la veille par mail) au vœu qui vient d'être discuté : le monde ne connaît pas que des problématiques de guerre, il y a aussi de terribles catastrophes naturelles comme celle qui vient de frapper le Sud asiatique.

Traditionnellement, face à de tels drames et au milieu des appels à la solidarité internationale, La Courneuve, comme de nombreuses villes, manifeste systématiquement son soutien. Ici, il y a eu près de 2 000 morts en Birmanie dans un tremblement de terre de magnitude 7,5. Le pays est de plus à genoux, sous la coupe d'une dictature militaire qui martyrise son peuple et a continué à le martyriser pendant le tremblement de terre. Mais la solidarité doit s'exercer et il est donc proposé au Conseil de le faire, comme c'est le cas d'habitude, par l'intermédiaire d'une subvention versée au Secours populaire, qui travaille en lien avec les organismes de solidarité internationale.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Question n° 25 (n 1 sur l'ordre du jour complémentaire) — Vote : question adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

26 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FÉVRIER 2025

Pas de remarque sur ce point en séance. Le procès-verbal du 6 février 2025 est adopté à l'unanimité.

27 COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L2122-22 DU CGCT)

Mme HADJADJ, avant de faire des remarques sur les décisions, tient à apporter son soutien à l'élue concernée par la protection fonctionnelle.

Elle revient sur les décisions n 18 et 19, du 21 janvier 2025, qui portent sur des demandes de convention de prévention. Elle précise qu'elle n'est pas opposée à la prévention et qu'elle y est favorable. La prévention est en fait le sujet d'une convention de Seine-Saint-Denis Habitat du 7 juillet 2021 pour donner en permanence l'autorisation à la

police de pénétrer dans les « lieux ». Il n'y a que deux villes dans le département qui n'ont pas signé cette convention : La Courneuve et Pantin. Pourtant le président de Seine-Saint-Denis Habitat est socialiste et élu à Pantin. Et dans ce Conseil, où siège M. TROUSSEL pourtant, on refuse également de signer cette convention qui permettrait aux locataires de logements sociaux d'être en sécurité. Elle demande pourquoi cette convention n'a pas été signée.

Problèmes de sonorisation.

Mme HADJADJ passe à la décision n° 35, du 7 février 2025, sur la location d'un box au 5 rue de l'Abreuvoir. Elle s'étonne de ce que la Mairie ait des box à louer, demande si elle a recours à une agence immobilière pour cela et pourquoi elle a choisi ce locataire.

Monsieur le Maire explique, concernant la première demande, que la Ville a signé de nombreuses conventions en matière de prévention et n'a aucun a priori contre les mesures de prévention. Cette convention a peut-être été oubliée, et il se renseignera pour savoir ce qu'il en est. Concernant le box, la collectivité a racheté des parcelles hébergeant des box, rue de l'Abreuvoir. La rue de l'Abreuvoir doit être réaménagée, certainement dans deux ou trois ans, et ces box seront démolis. Dans l'intervalle, le locataire d'un de ces box souhaite continuer à le louer, et la Ville n'y voit pas d'opposition.

La Ville a en fait déjà racheté tout le côté impair de la rue de l'Abreuvoir. Elle en détenait déjà la quasi-totalité, en dehors de deux ou trois parcelles, et elle les a rachetées pour permettre de réaménager l'ensemble de cette zone en espace vert, lié au parc de la République, ce qui permettra aussi de mettre en valeur la ferme maraîchère, qui doit être réhabilitée, et les jardins ouvriers, une fois que la Société des Grands Projets aura fini les travaux sur son tunnel d'évacuation des fumées pour le Grand Paris express. Il reste encore une propriété où le bâtiment reste privé, la Ville a donc mis en place une préemption, étant intéressée par le fond du jardin. Cela permettra de créer, en plein cœur de ville, un vrai espace de respiration, multi-usage, permettant aussi de valoriser l'histoire de cultures maraîchères de cette ville.

Monsieur le Maire remercie les élus et leur dit à très bientôt

La séance est levée à 22 h 57.

Le Maire,

Gilles POUX

La secrétaire de séance

Nabiha REZKALLA